

Rapport d'activité 2022

Parc de stationnement

ESTIENNE D'ORVES



INDIGO

Avant Propos

Le présent rapport annuel du concessionnaire est établi conformément aux dispositions de l'article 33 du décret n°2016-86 du 1er février 2016 relatif aux contrats de concession publié au Journal Officiel du 2 février 2016. Il constitue, avec ses annexes, le rapport financier et l'analyse de la qualité du service. Il reprend les dispositions contractuelles relatives aux aspects techniques et financiers.

Les tableaux détaillant les fréquentations et recettes afférentes sont à considérer comme des éléments statistiques et n'ont pas de valeur comptable. Ils sont établis à partir des éléments recueillis journalièrement. Ils peuvent ne pas être corrigés de certaines écritures comptables qui peuvent intervenir après l'émission d'une facture (impayés, avoirs, etc.). Les commentaires figurant dans ce rapport d'activité sont établis d'après les éléments statistiques. Les éléments comptables sont fournis en annexes.

Préambule

Ces dernières décennies ont été marquées par la prise de conscience de problématiques environnementales à l'échelle mondiale et notamment dans les pays occidentaux.

La crise sanitaire du Coronavirus traversée depuis le début de l'année 2020 ne fera, à terme, qu'accélérer cette prise de conscience et modifier de manière profonde et durable le domaine de la mobilité. Les modèles que nous connaissons aujourd'hui s'effacent peu à peu, afin de laisser place à un nouveau paysage.

Groupe Français leader du stationnement, INDIGO participe activement à l'évolution du stationnement et de la mobilité en ville et souhaite s'intégrer durablement dans ce nouveau paysage urbain. En particulier, nous accompagnons depuis de nombreuses années la Ville de Marseille et nous restons plus que jamais force de proposition en matière de stationnement.

Face à l'évolution des attentes des nos parties prenantes, de nos collaborateurs, des citoyens, de nos clients collectivités locales ou privés, notre groupe s'est interrogé pour savoir quel rôle il souhaite jouer dans son environnement, aujourd'hui et demain. c'est l'objet de notre démarche et de la création de notre raison d'être :



SOMMAIRE

L'ENTREPRISE	6
NOS METIERS.....	8
NOTRE HISTOIRE.....	9
NOS ENGAGEMENTS DE RESPONSABILITE SOCIETALE D'ENTREPRISE	10
1. COMPTE-RENDU TECHNIQUE.....	17
I. PRESENTATION GENERALE.....	18
A. DESCRIPTIF DU PARC.....	18
B. CARACTERISTIQUES DU CONTRAT	19
a) SOCIETE DELEGATAIRE.....	19
b) SOCIETE EXPLOITANTE.....	19
c) ADRESSE D'EXPLOITATION	20
C. TARIFS EN VIGUEUR AVEC RAPPEL DES AUGMENTATIONS PRATIQUEES .	21
D. ELEMENTS MARQUANTS DE L'EXPLOITATION	24
II. INVENTAIRE DES IMMOBILISATIONS.....	25
A. PRESENTATION SYNTHETIQUE DES IMMOBILISATIONS	25
B. INVENTAIRE DETAILLE DES BIENS	26
III. OPERATIONS D'ENTRETIEN, DE MAINTENANCE ET DE RENOUVELLEMENT	27
A. TRAVAUX / GER	28
B. CONTRATS D'ENTRETIEN	31
C. INTERVENTIONS DE MAINTENANCE.....	32
IV. ANALYSE DU CHIFFRE D'AFFAIRES.....	33
A. SYNTHESE DU CHIFFRE D'AFFAIRES	33
B. ANALYSE MENSUELLE DES FREQUENTATIONS HORAIRES.....	34
a) Fréquentation horaires	34
b) Sorties gratuites	35
C. ANALYSE MENSUELLE DES ABONNEMENTS.....	36
a) Fréquentation moyenne mensuelle abonnés	36
b) Fréquentation moyenne mensuelle abonnés par catégorie	31
D. DETAIL DES AUTRES ELEMENTS DU CA ET AUTRES PRODUITS	37
E. AUTRES ELEMENTS D'ANALYSE DU CHIFFRE D'AFFAIRES.....	33
a) L'évolution du ticket moyen (en euros TTC).....	33
b) Répartition des modes de paiement.....	33

V. QUALITE DE SERVICE	34
A. SERVICES A LA CLIENTELE	34
a) Service relations clients	34
b) Service à la mobilité	35
c) Service aux clients	36
d) Services digitaux.....	38
B. RECLAMATIONS CLIENTS	40
C. QUALITE DE SERVICE	41
a) Le contrôle qualité par appels et visites mystères	41
b) Engagements environnementaux.....	42
c) Engagements sociaux	42
d) Les moyens pour assurer la gestion du service	44
e) Sureté et sécurité.....	45
VI. ANALYSE DES EFFECTIFS	46
A. ORGANIGRAMME ET EFFECTIFS EN 2021	46
B. DETAIL DES FRAIS DE PERSONNEL PAR TYPE D'ETP	47
2. COMPTE-RENDU FINANCIER DU SERVICE	48
I. COMPTE D'EXPLOITATION	49
A. COMPTE PREVISIONNEL POUR L'ANNEE	49
B. COMPTES DU DELEGATAIRE	51
II. DETAIL DU CALCUL DE LA REDEVANCE	57
III. DETAIL DES FRAIS DE PERSONNEL	58
3. ANNEXES	59

PRÉSENTATION

Leader mondial du stationnement et de la mobilité individuelle, au service des Smart Cities de demain. Les activités du Groupe rassemblent plusieurs métiers : les parcs en ouvrage et les services associés, la voirie, la mobilité individuelle, le digital.

INDIGO construit, finance et exploite des solutions de stationnement personnalisées et toujours plus intelligentes qui favorisent un parcours client plus intégré, plus fluide, plus facile.



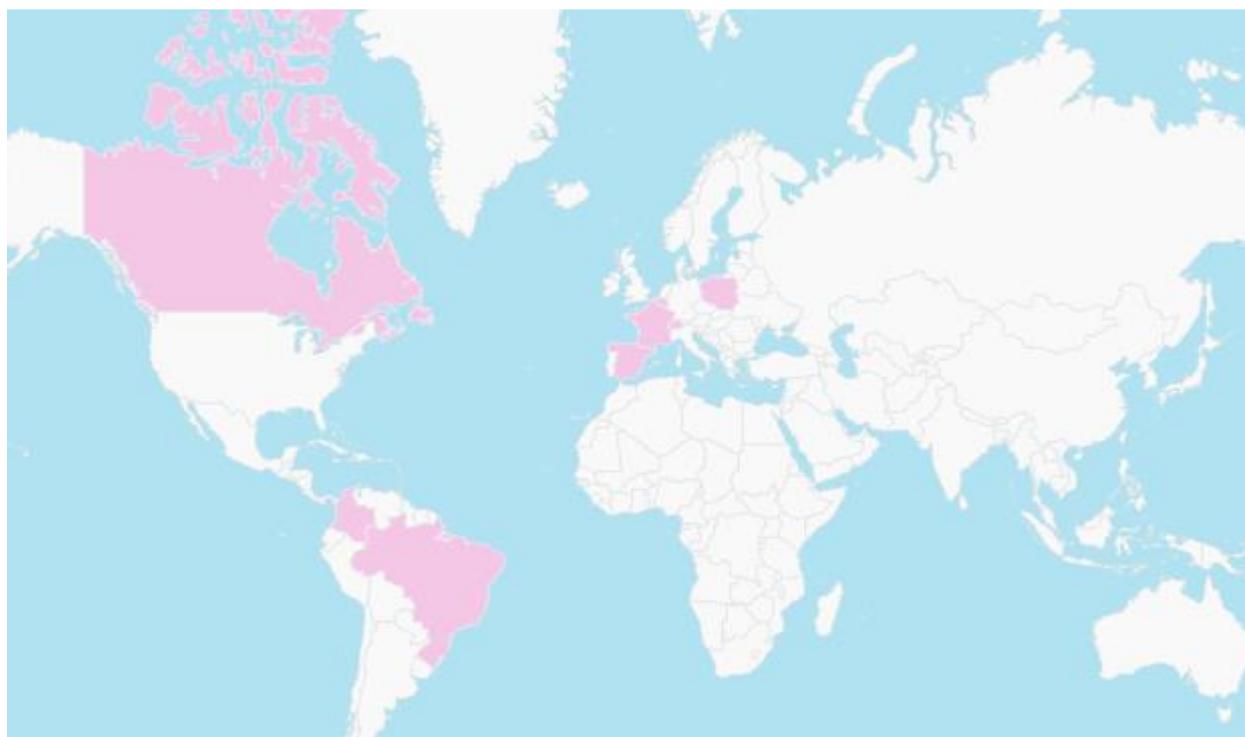
Indigo Group a construit son histoire autour de la mobilité. Sans stationnement, pas de mobilité... Et sans mobilité, pas de développement possible des villes !

Nous investissons fortement dans le développement de nouveaux services de mobilité individuelle et de digitalisation, que nous déployons ensuite dans nos parcs et en voirie, en France et à l'international.

Notre implantation sur plusieurs continents nous permet de tester l'adaptabilité de nos innovations et de les enrichir par l'expérience acquise sur le terrain.



SERGE CLÉMENTE, PRÉSIDENT D'INDIGO GROUP



ORGANISATION FRANCE

Indigo propose des solutions sur-mesure à l'ensemble de ses clients amont : collectivités territoriales, sites culturels, de loisirs ou touristiques, hôpitaux, centres commerciaux, aéroports et gares. Le groupe met un point d'honneur à proposer des lieux accueillants, propres et sécurisés sur l'ensemble de son réseau.

Véritable laboratoire d'innovations, Indigo en France pense, développe et exporte un éventail de solutions qui contribuent à fluidifier la circulation urbaine et améliorer la mobilité individuelle. En plus de proposer une offre de stationnement simplifiée et personnalisée, Indigo enrichit l'expérience du stationnement en repensant le parcours client. Accompagné dans toutes les étapes de mobilité, l'utilisateur profite mieux de sa ville, de sa destination.

C'est en France qu'ont été développés une grande partie de nos dispositifs pilotes – outils d'exploitation, offres tarifaires, outils de gestion – qui dessinent le parking de demain. Ces innovations font du parking du futur, plus qu'un lieu de stationnement mais des lieux d'échanges et d'informations, connectés à leurs environnements et reliés à la ville.

Par ailleurs, dans le cadre de la loi sur la dépenalisation du stationnement, de nombreuses collectivités ont confié à la société Streeteo, filiale à 100% du groupe Indigo, de réaliser des missions de contrôle du stationnement payant, de collecte des forfaits post-stationnement et de gestion des contestations.

La direction d'INDIGO a choisi la mise en place d'une organisation décentralisée. Indigo est le seul exploitant de parkings à pouvoir rapprocher le pouvoir de décision au plus près du terrain et des réalités locales si importantes en matière de stationnement. Cette organisation permet d'avoir une réactivité optimale en accord avec les attentes des usagers, de ses clients amont et des différents interlocuteurs.



Serge CLEMENTE
Président



Sébastien FRAISSE
Directeur Général



Vincent Miller
Directeur Général France



Pierre BONNABAUD
Directeur Régional Sud Est

Pierre BONNABAUD, Directeur régional de la région Sud Est dans le périmètre duquel se situe la ville de Marseille.

NOS METIERS



Véritable expert du modèle concessif, ce sont nos 50 ans d'expérience, notre capacité d'investissement et notre ingénierie recette que nous mettons au service de la construction de nouveaux ouvrages et de leur exploitation. Nos équipes sont impliquées sur toutes les phases des projets et il leur tient à cœur de proposer le meilleur service possible pour répondre aux demandes de nos clients et répondre aux besoins des usagers.

SÉBASTIEN FRAISSE, DIRECTEUR GÉNÉRAL



Stationnement en ouvrage et services associés ET STATIONNEMENT VOIRIE



Nous opérons sous toutes les formes contractuelles et pour une grande diversité de clients publics et privés : centres-villes, gare et aéroports, hôpitaux, centre commerciaux, université, bureaux, espaces de loisirs et événementiels... Nous réalisons de nouveaux projets, du financement à la conception jusqu'à la construction et l'exploitation de parkings en superstructure et souterrains.

Nous disposons également de toute l'ingénierie pour faire évoluer les parcs de stationnement : analyse des besoins, conception, rénovation et suivi des travaux. Nous prenons en charge la mise en services des parkings, leur exploitation et leur entretien.

Chez Indigo, nous mettons un point d'honneur à offrir à nos usagers une expérience de qualité basée sur nos piliers fondamentaux : accueil, maintenance, propreté et sécurité, tout en développant des services pour faciliter leur quotidien.

Plus qu'un lieu de stationnement, le parking INDIGO est imaginé comme un pôle de services : services aux véhicules, aux utilisateurs, à la mobilité et même aux quartiers pour rendre l'expérience client toujours plus satisfaisante

Pour le stationnement en voirie, nous conseillons et accompagnons les collectivités dans la gestion de leur stationnement sur voirie en proposant des services et des outils sur-mesure, adaptés à leurs stratégies de mobilité. Contrôle, maintenance, collecte, conseil, accueil des riverains... Nous apportons notre savoir-faire et notre expertise pour répondre aux enjeux de fluidification et dynamisation des centres ville en facilitant la mobilité des usagers.

En matière d'exploitation, nous proposons des équipements dernière génération pour la voirie avec des modes de paiement digitalisés pour une expérience usager plus fluide.



MOBILITES ET RECHARGE ELECTRIQUE

Pour fluidifier les déplacements et contribuer à une ville plus apaisée, INDIGO fait de la mobilité douce un axe de développement et d'accompagnement de ses clients, notamment, en favorisant la pratique du vélo et en déployant des bornes de recharge pour véhicules électriques dans ses lieux de stationnement. INDIGO imagine ainsi des offres innovantes et complémentaires mises en œuvre dans les grandes villes du monde : déploiement d'espaces de stationnement sécurisés et services pour les vélos « Cyclopark », partenariat avec Bouygues Energies & Services et Electra pour l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques, mise en place de flotte de vélos pour les entreprises et solutions de vélos partagés privatives avec bornes de recharge et de sécurisation... En complément, INDIGO est actionnaire de l'opérateur de mobilité partagée Smovengo, en charge des Vélib' de la Métropole du Grand Paris.

DES SERVICES AUX CITADINS POUR UNE VILLE PLUS INTELLIGENTE ET PLUS DURABLE

La Logistique urbaine est une thématique importante et croissante dans la mobilité des villes, générant un impact significatif sur la circulation, le bruit et la pollution. Pour répondre à ces enjeux, INDIGO mène une stratégie de développement de services et d'Espaces de Logistique Urbains (ELU) au sein de ses parkings, dont leur situation en hypercentres est un réel atout pour développer de nouveaux usages pour les collectivités, entreprises et particuliers.

L'objectif est de contribuer à la fluidification des déplacements urbains, de limiter la pollution et d'avoir un impact positif sur l'activité économique de la ville. Ainsi, INDIGO adapte ses espaces et noue des partenariats stratégiques avec des acteurs clés de la logistique urbaine.

Réception de colis, zone de stockage ou de livraison, points de recharges électriques et espaces de stationnement dédiés font partie des illustrations concrètes de cette vision.

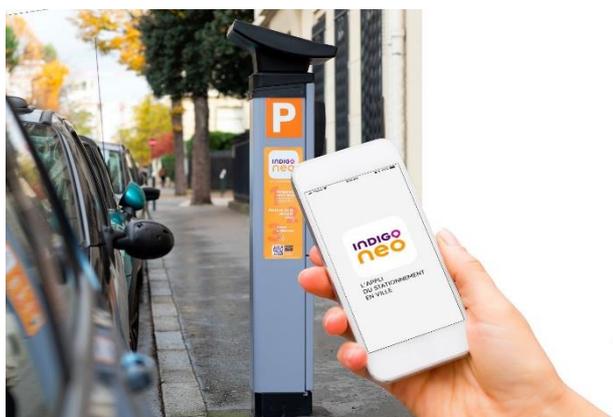
Cette démarche s'inscrit dans la concrétisation de la vision du [Parking du futur](#) développée par INDIGO et Dominique Perrault Architecture : un espace durable, ouvert et interconnecté avec son environnement.



Digital et expérience client

Pour valoriser ses services de stationnement et mobilité, le groupe INDIGO inclut pleinement le digital et la logique de MaaS* dans sa stratégie globale pour répondre aux besoins actuels et futurs des villes et leurs habitants. Pleinement conscients des enjeux d'accroissement de la population, d'écologie et de congestion de trafic, nous nous positionnons comme véritable acteur et facilitateur de ces changements en proposant des services digitalisés qui révolutionnent le quotidien des usagers, dans nos parkings comme en voirie.

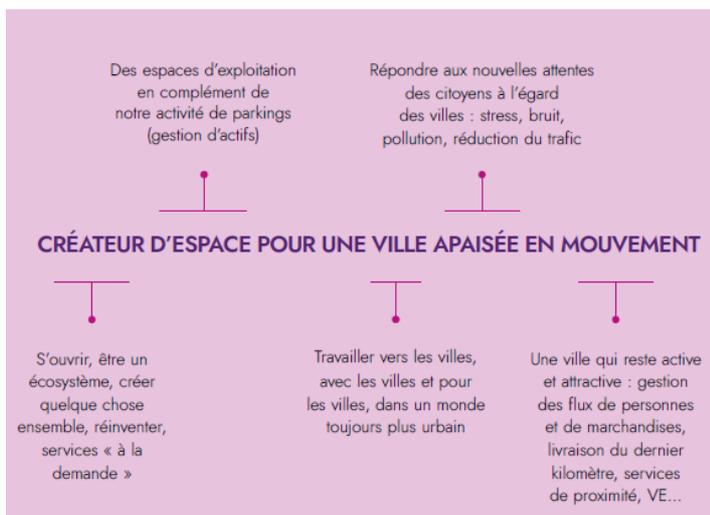
Plus concrètement, avec INDIGO Neo, la première application et le premier site internet du stationnement en ville, les utilisateurs peuvent gérer toutes leurs étapes en voirie et dans les parkings grâce à un parcours simple et sans couture. L'application propose un accès « mains libres » dans les parcs de stationnement INDIGO grâce à la technologie de lecture de plaque, de réserver son stationnement, de stationner à la demande ou encore de souscrire et gérer ses abonnements. En voirie, INDIGO Neo offre la possibilité de payer et renouveler son stationnement de façon dématérialisée, sans prise de ticket aux horodateurs et de réaliser ses démarches de souscriptions. Elle s'adresse aussi bien aux visiteurs qu'aux résidents et professionnels, en proposant tous les tarifs disponibles dans chaque ville. Cette solution utilisant le digital au service de la ville intelligente, permet aux usagers d'accéder, avec une seule et même application, à tous les parkings et toutes les voiries connectés à INDIGO Neo en Europe, mais aussi, d'optimiser leurs temps de trajets, la distance réalisée et les coûts de leur stationnement. Pour les collectivités, il participe à la diminution de la pollution, la fluidification de la circulation et le désengorgement des zones urbaines.



* pour « Mobility as a Service » la mobilité multimodale en tant que service

NOTRE RAISON D'ETRE

Face à l'évolution des attentes de nos parties prenantes, de nos collaborateurs, des citoyens, de nos clients collectivités locales ou privés, notre Groupe doit s'interroger pour savoir quel rôle il souhaite jouer dans son environnement, aujourd'hui et demain. C'est l'objet de notre démarche et de la création de notre raison d'être : « Créateur d'espace pour une ville apaisée en mouvement ». Cette raison d'être du Groupe INDIGO guide l'action de nos collaborateurs au quotidien et transforme la vision stratégique de l'entreprise sur le long terme.



La ville de demain aura pour enjeu de libérer sa voirie pour créer des espaces partagés entre les différentes mobilités (piétons, vélos, livraisons, etc.), des espaces verts et des lieux de convivialité, tels que les terrasses de café. La logistique du dernier kilomètre doit s'enrichir pour donner une réalité tangible à la ville du quart d'heure.

Nous nous trouvons face à des besoins inédits auxquels nous devons répondre par notre capacité d'innovation. Et notre raison d'être adresse ces enjeux : « Créateur d'espace pour une ville apaisée en mouvement ». Elle nous ouvre la voie vers ce qui incarne, selon nous, une ville d'avenir, apaisée, plus fluide, plus respectueuse, et plus inclusive. Pour cela, nos parkings en centre-ville, nos infrastructures, nos

services offrent des lieux et des temps de vie enrichis, en devenant des emplacements de recharge de véhicules électriques, des espaces culturels, ou même événementiels. Nous pouvons tout imaginer et tout concevoir pour apporter à nos clients et leurs usagers des réponses satisfaisantes à leurs besoins.

Elle affirme notre capacité à nous ouvrir pour constituer un écosystème autour de notre groupe, à nous réinventer en créant des services « à la demande ». Nos espaces d'exploitation, au-delà des parkings, conservent leur place centrale au sein de notre activité de gestion d'actifs. Les villes sont notre terrain d'action : nous travaillons vers les villes, avec les villes et pour les villes.

Dans ces espaces urbains, nous voulons répondre aux attentes des citoyens : réduction du stress, du bruit, de la pollution, du trafic, etc. Et parce que les mouvements s'accroissent et se multiplient, nous déployons des solutions innovantes de gestion des flux de personnes et de marchandises : livraison du dernier kilomètre, services de proximité, véhicules électriques, etc.



De nombreux parkings INDIGO ont déjà fait l'objet de transformation pour y intégrer certains nouveaux usages liés à la logistique urbaine.

Situés en coeur de ville avec des espaces propices au stockage et aux flux de circulation, la localisation et configuration de nos parcs de stationnements sont des atouts-clés dans le développement de nouveaux services de logistique du dernier kilomètre.

Des partenariats ont ainsi vu le jour avec des opérateurs permettant sur la livraison de produits frais en ville aux particuliers, la mise à disposition en plein centre-ville de matériels à des professionnels de la construction, ou encore du stockage.

NOS ENGAGEMENTS RSE

ADHESION AU PACTE MONDIAL DES NATIONS-UNIS

Le Pacte Mondial ou « Global Compact » est une initiative des Nations Unies qui vise à inciter les entreprises à adopter une attitude socialement responsable en s'engageant à intégrer et à promouvoir 10 grands principes répartis sur les quatre thématiques suivantes : droits de l'Homme, normes internationales du travail, environnement et lutte contre la corruption.

Constatant que les principes du Pacte Mondial constituaient de longue date des valeurs fortes en son sein, INDIGO Group a décidé d'officialiser son engagement à long terme envers le développement durable en adhérant au Pacte mondial de l'ONU en juin 2022.

GO FOR CLIMATE, NOTRE PLAN CLIMAT D'ENTREPRISE

Afin de communiquer sur ses engagements en faveur de l'environnement et présenter son plan d'entreprise « GO for Climate », INDIGO lance une campagne interne et externe et affiche ses ambitions de neutralité carbone à horizon 2025.

INDIGO Group s'engage fortement pour l'environnement, en partant du cadre des Accords de Paris et du concept de neutralité carbone.

Dès 2025, nous visons la neutralité carbone de ce sur quoi nous avons une prise directe :

Sur nos émissions directes correspondant aux énergies fossiles consommées dans le cadre de nos opérations (véhicules de services, chauffage...)

Sur nos émissions énergétiques passant par l'achat d'électricité, le plus gros poste étant l'éclairage de nos parkings.

Ensuite, nous avons pour ambition de contrôler tout ce que l'on peut émettre indirectement : nos achats opérationnels, nos investissements, nos déplacements professionnels et domicile-travail, les émissions de nos clients au sein des parcs etc...



LA FONDATION INDIGO

Le Groupe est un mécène engagé depuis de nombreuses années et soutient des actions au service de l'intérêt général au cœur de ses territoires. Associations, sites culturels, structures sportives, événements... le Groupe propose son soutien sous différentes formes comme le don de droits de stationnement en parking, le don financier ou encore le don de visibilité (affiches, messages radio...).

Afin de gagner en cohérence et renforcer ses engagements dans les territoires, le Groupe a créé en 2022 la Fondation INDIGO. Abrisée par la Fondation de France, elle a pour mission d'agir pour une ville plus solidaire, plus agréable et plus durable, incarnant en cela notre raison d'être, « Créateur d'espace pour une ville apaisée en mouvement ».

Opérationnelle à compter de 2023, la Fondation INDIGO a pour mission d'agir pour une ville plus solidaire, plus agréable et plus durable en intervenant dans plusieurs domaines :



- Le sport et la solidarité, en accompagnant des projets qui :
 - S'appuient sur la pratique et les valeurs du sport pour favoriser l'épanouissement, l'insertion et la création de lien social ;
 - Renforcent les solidarités de proximité et luttent contre l'exclusion en ville.
- La culture et le patrimoine, en encourageant la création et le développement de projets qui visent à préserver, faire vivre et mettre en valeur le patrimoine local, culturel (matériel ou immatériel) et naturel, qui forge l'identité des territoires.

La Fondation INDIGO s'appuie sur l'engagement historique d'INDIGO au service des villes et incarne la raison d'être du groupe « Créateur d'espace pour une ville apaisée en mouvement ». Véritable outil d'engagement des équipes INDIGO, la Fondation INDIGO soutient uniquement des projets proposés par ses collaboratrices et ses collaborateurs.

Un comité exécutif a été mis en place pour orienter la stratégie de la Fondation INDIGO et sélectionner les projets soutenus ainsi que les montants des dons alloués. Il comprend deux personnalités qualifiées dans ses grands domaines d'intervention (Sport, solidarité, culture et patrimoine).

NOTATION EXTRA-FINANCIERE

Les actions en matière d'ESG (Environnement, Social et Gouvernance) du Groupe sont régulièrement évaluées par des agences de notation extra-financières. En 2022, deux évaluations ont conforté le Groupe dans sa stratégie de développement durable. L'organisme GRESB (Global Real Estate Sustainability Benchmark), spécialiste de l'évaluation des pratiques ESG des gestionnaires d'actifs immobiliers, lui a attribué une note de 87/100 en octobre 2022, en croissance de 9 points par rapport à celle de l'année précédente. L'agence de notation extra-financière Sustainalytics a estimé en décembre 2022 que le Groupe présentait un « faible risque » de subir des impacts financiers liés aux facteurs ESG. L'exposition aux risques ESG du Groupe s'améliore avec une note de 16,6, en progrès de 2,3 points par rapport à 2021.

Ces évaluations confirment celle de Vigéo-Eiris menée en fin d'année 2021, en attribuant le 31 décembre 2021 la note de 65/100 au Groupe Indigo, le classant au 85ème rang mondial sur un panel de 4 889 entreprises évaluées.

LES PRINCIPAUX ENJEUX D'INDIGO

L'HUMAIN AU CŒUR D'INDIGO



Les modalités pédagogiques sont aussi variées que le training, des mises en situation et un mixte entre e-learning et présentiel. Le Campus INDIGO organise depuis 2010 un dispositif de formation original diplômant alliant VAE (Validation des Acquis de l'Expérience) et formation en alternance afin d'accompagner ses collaborateurs aux premiers Certificats de Qualification Professionnelle des métiers du stationnement. Cet engagement d'INDIGO répond à une double logique de valorisation et de fidélisation des collaborateurs, mais aussi de développement des compétences pour accroître la performance opérationnelle.

Afin de valoriser nos équipes et les métiers du stationnement, nous réalisons une série de portraits représentatifs de nos fonctions terrain. Celle-ci remplit plusieurs objectifs, à la fois internes (diffusion sur Inwego (site intranet d'INDIGO, sur le parcours d'accueil des nouveaux arrivants...) mais aussi de marque employeur (Linked in, plateformes d'emplois, rubrique carrière du site corporate...).

Une rubrique « Vis ma vie en exploitation », met en avant les bonnes pratiques de nos collaborateurs sur le terrain. Ainsi qu'une rubrique « J'aime et je partage ma passion » dans laquelle nos collaborateurs peuvent mettre en avant un talent, une passion et de partager cela avec ses collègues.

Vis ma vie en exploitation

Par Marie BONDI, Sylvie GAUTZ
le 27 avril 2022



Bienvenue dans votre nouvelle rubrique "Vis ma vie en exploitation". Nous sommes heureux d'ouvrir cet espace dont le but est de partager des bonnes pratiques pour faciliter le quotidien de nos équipes sur le terrain.

LA FORMATION AVEC CAMPUS INDIGO

Les collaborateurs bénéficient dès leur arrivée et tout au long de leur carrière d'un accompagnement aux besoins de nos métiers et à la prise en main des nouveaux outils de l'entreprise. Indigo conçoit et organise des formations autour des activités propres aux métiers du stationnement. Qualité de service, propreté, relation client, sécurité, management d'équipe... pour assurer un service exemplaire, Indigo innove et investit continuellement dans la formation de ses équipes expertes du stationnement qui voient ainsi leur parcours professionnel enrichi.



Index de l'égalité professionnelle
En 2020 en France, score de

90 | 100

Campus INDIGO
Plusieurs écoles de formation dans nos différentes filiales

Programmes RH internes
Parcours de qualification professionnelle, programme jeunes talents

Les programmes permettent de consolider les savoirs de base acquis par l'expérience tout en donnant accès à des cycles qualifiants.

Les formations sur le terrain permettent aux collaborateurs de mettre en pratique leurs acquis et de valider leurs connaissances, le personnel en formation bénéficie des mises en situation dans les parkings-écoles.

ENGAGEMENTS SOCIAUX ET SOCIETAUX

FAVORISER L'INSERTION DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Depuis 2021, INDIGO sensibilisation sur le

INDIGO travaille à handicapés. INDIGO handicapés dans de Travailleur

Aussi en partenariat l'Insertion (AGEFIPH) et a handicapés sur des



a lancé une campagne de prévention et de handicap au Travail.

l'amélioration de la prise en compte des travailleurs accompagne notamment ses travailleurs leurs démarches de Reconnaissance de la Qualité Handicapé (RQTH) et leur renouvellement.

avec l'Association de Gestion du Fond pour Professionnelle des personnes Handicapées développé une politique d'accueil de stagiaires fonctions d'Agent d'Exploitation.

LUTTE CONTRE LE HARCELEMENT

INDIGO a mis en plus plusieurs outils pour lutter contre les différentes formes de harcèlement. Un Pitch&Go (émission interne quotidienne) y a été consacré. Une référente harcèlement pour le groupe a été nommée. Une formation E-learning est disponible. Un affichage dans les locaux a aussi été fait.



DEVELOPPER LA MIXITE

Compte tenu des enjeux de féminisation de nos équipes et des instances dirigeantes, INDIGO voit, dans l'index de l'égalité femmes-hommes, une opportunité de progresser en matière de mixité en France.

INDIGO en France a obtenu la note de 90 sur 100 points pour l'année civile 2020 :

- L'écart de rémunération : 40 points
- L'écart du taux d'augmentation : 20 points
- L'écart du taux de promotion : 15 points
- Le nombre de salariées augmentées à leur retour de congé maternité : 15 points
- La parité parmi les 10 plus hautes rémunérations : 10 points.

LES BORNES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES

Parce qu'INDIGO soutient les modes de transports respectueux de l'environnement, nous mettons à disposition de nos clients des bornes de recharge électriques à des emplacements dédiés.

Aujourd'hui en France, près de **2620 points de charge électrique** sont disponibles dans les parkings INDIGO. Les bornes sont équipées de prises type T2 et T3, et délivrent pour la plupart une puissance de 7 kVa, permettant de recharger un véhicule en 4 heures.



L'objectif est double, proposer à nos clients une offre de recharge pour leur véhicule électrique facilitée pendant leur stationnement, et assurer aux automobilistes des points de recharges de proximité en mode urbain.

Afin de profiter en toute sérénité de ces bornes de recharges, INDIGO a créé les offres **Park & Charge**.

Ces offres permettent à tous les électromobilistes de trouver la solution de recharge adaptée à leurs usages.

L'offre « **A la carte** » permet de se recharger sur n'importe quelle borne et la tarification est en fonction de l'usage réel en Kwh et en durée de stationnement. Elle est adaptée aux recharges occasionnelles.

L'offre « **Open** » permet de bénéficier d'un badge permettant de se recharger à volonté dans n'importe quelle borne d'un parking Indigo à un tarif forfaitaire dans la limite de 16h de recharge continue et de 250 kwh/mois. Elle est adapté aux consommateurs itinérants.

L'offre « **Park & Charge Zen** » est l'offre la plus adaptée pour nos abonnés. Elle inclut le stationnement et la recharge à un tarif avantageux.

NOS OFFRES DE RECHARGE



 <p>Un tarif à la carte et des bornes compatibles tout opérateur</p> <p>0,30 € / kWh + 0,03 € / min¹</p>	 <p>Un badge pour recharger dans tous les parkings équipés²</p> <p>69 € / mois³</p>	 <p>Un abonnement incluant le stationnement et la recharge</p> <p>Prix d'un abonnement + 49 € / mois⁴</p>
--	---	--



INFLATION, CRISE ENERGETIQUE

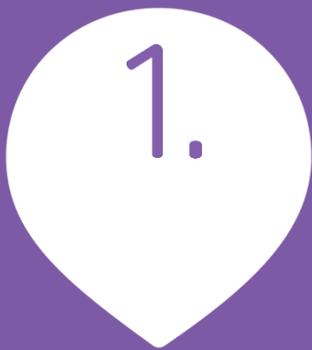
L'année 2022 a été marquée par le retour de l'inflation. Les difficultés d'approvisionnement que nos sociétés ont connu depuis la crise du COVID avaient commencé à créer un environnement propice à l'augmentation des prix. La guerre en Ukraine et les tensions sur le secteur énergétique poursuivi cet élan, et provoqué une inflation à des taux qui n'avaient pas été connues depuis près de 40 ans.

Cette inflation n'est pas spécifique à certaines catégories de biens ou d'équipements, elle est générale.

Le secteur du stationnement n'est donc pas épargné.

Les coûts de l'énergie et des biens nécessaires au fonctionnement des installations qu'Indigo gère ont été très impactés. Les salaires ont également été revalorisés pendant cette année afin de tenir compte de l'inflation.

INDIGO s'est mobilisé tout au long de cette année 2022 pour circonscrire et limiter ces évolutions. Néanmoins, ce contexte inflationniste va se poursuivre en 2023. Nous continuerons à faire notre possible pour limiter son impact sur nos exploitations, mais nous devons également faire évoluer la tarification de nos parkings afin de préserver l'équilibre de nos contrats.



COMPTE-RENDU TECHNIQUE

I. PRESENTATION GENERALE

A. DESCRIPTIF DU PARC

PARC ESTIENNE D'ORVES

- Capacité : 654 places réparties sur 5 niveaux incluant 13 places PMR
- Heures d'ouverture du parc : 24h/24 et 7j/7
- 2 entrées véhicules et 2 sorties véhicules,
- Equipements de péage : 6 caisses automatiques, 2 bornes d'entrée, 3 bornes de sortie, 4 lecteurs piétons
- Les moyens de paiement acceptés : pièces et billets en caisse automatique, cartes de paiement CB, AMERICAN EXPRESS, OPnGO, TOTAL GR et VISA MASTERCARD en caisse automatique et sur les bornes de sortie, télépéage en bornes de sortie.

B. CARACTERISTIQUES DU CONTRAT

Contrat de délégation de service public pour l'exploitation du parc de stationnement BLANCARDE

Signature du contrat : 06/06/2019
Echéance du contrat : 30/06/2026

a) SOCIETE DELEGATAIRE

Indigo Infra France

Tour Voltaire
1 place des Degrés
92800 Puteaux - la Défense

Contact :

Pierre BONNABAUD
Directeur Régional Sud-Est
Immeuble Noilly Paradis - 146 rue paradis -
13006 Marseille

b) SOCIETE EXPLOITANTE

Il est précisé que dans le cadre des règles d'organisation et de fonctionnement du Groupe Indigo auquel elle appartient, Indigo Infra France fait appel pour l'exécution des missions confiées au titre du contrat de délégation de service public, aux sociétés prestataires de services du Groupe, notamment la société Indigo Park.

Indigo Park

Tour Voltaire
1 place des Degrés
92800 Puteaux - la Défense

Contact :

Julien GRAVINI
Directeur de Secteur Bouches du Rhône
CC BOURSE – 17 Cours Belsunce
13001 MARSEILLE
Tel : 06 30 67 50 20
Mail : julien.gravini@group-indigo.com

c) ADRESSE D'EXPLOITATION

**Marseille Estienne d'Orves
Stationnement**

**Parc de Stationnement ESTIENNE
D'ORVES**

Place aux huiles
13001 Marseille

Contacts :

Jean-Luc PANZA

Responsable de District

Tel : 06 72 82 38 43

Mail : jean-luc.panza@group-indigo.com

C. TARIFS EN VIGEUR AVEC RAPPEL DES AUGMENTATIONS PRATIQUEES

TARIFS 2021

TARIF
ou 1/7/2019

INDIGO

VILLE DE MARSEILLE Estienne d'Orves

TARIF PAR TRANCHES DE 15 MN (€ TTC) DE 0 A 12 HEURES DE STATIONNEMENT

Tranche de	Voitures		Jour 08h-20h		Nuit 20h-08h	
			Tarif par 1/4h	Tarif cumulé	Tarif par 1/4h	Tarif cumulé
0mn à 15mn			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
16mn à 30mn			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
31mn à 45mn			1,80 €	1,80 €	0,90 €	0,90 €
46mn à 1h			0,60 €	2,40 €	0,30 €	1,20 €
1h01 à 1h15			0,60 €	3,00 €	0,30 €	1,50 €
1h16 à 1h30			0,60 €	3,60 €	0,30 €	1,80 €
1h31 à 1h45			0,60 €	4,20 €	0,30 €	2,10 €
1h46 à 2h			0,60 €	4,80 €	0,30 €	2,40 €
2h01 à 2h15			0,60 €	5,40 €	0,30 €	2,70 €
2h16 à 2h30			0,60 €	6,00 €	0,30 €	3,00 €
2h31 à 2h45			0,60 €	6,60 €	0,30 €	3,30 €
2h46 à 3h			0,60 €	7,20 €	0,20 €	3,50 €
3h01 à 3h15			0,50 €	7,70 €	0,20 €	3,70 €
3h16 à 3h30			0,50 €	8,20 €	0,20 €	3,90 €
3h31 à 3h45			0,50 €	8,70 €	0,20 €	4,10 €
3h46 à 4h			0,50 €	9,20 €	0,20 €	4,30 €
4h01 à 4h15			0,30 €	9,50 €	0,20 €	4,50 €
4h16 à 4h30			0,30 €	9,80 €	0,20 €	4,70 €
4h31 à 4h45			0,30 €	10,10 €	0,20 €	4,90 €
4h46 à 5h			0,30 €	10,40 €	0,10 €	5,00 €
5h01 à 5h15			0,30 €	10,70 €	0,00 €	5,00 €
5h16 à 5h30			0,30 €	11,00 €	0,00 €	5,00 €
5h31 à 5h45			0,30 €	11,30 €	0,00 €	5,00 €
5h46 à 6h			0,30 €	11,60 €	0,00 €	5,00 €
6h01 à 6h15			0,30 €	11,90 €	0,00 €	5,00 €
6h16 à 6h30			0,30 €	12,20 €	0,00 €	5,00 €
6h31 à 6h45			0,30 €	12,50 €	0,00 €	5,00 €
6h46 à 7h			0,30 €	12,80 €	0,00 €	5,00 €
7h01 à 7h15			0,30 €	13,10 €	0,00 €	5,00 €
7h16 à 7h30			0,30 €	13,40 €	0,00 €	5,00 €
7h31 à 7h45			0,30 €	13,70 €	0,00 €	5,00 €
7h46 à 8h			0,10 €	13,80 €	0,00 €	5,00 €
8h01 à 8h15			0,10 €	13,90 €	0,00 €	5,00 €
8h16 à 8h30			0,10 €	14,00 €	0,00 €	5,00 €
8h31 à 8h45			0,10 €	14,10 €	0,00 €	5,00 €
8h46 à 9h			0,10 €	14,20 €	0,00 €	5,00 €
9h01 à 9h15			0,10 €	14,30 €	0,00 €	5,00 €
9h16 à 9h30			0,10 €	14,40 €	0,00 €	5,00 €
9h31 à 9h45			0,10 €	14,50 €	0,00 €	5,00 €
9h46 à 10h			0,10 €	14,60 €	0,00 €	5,00 €
10h01 à 10h15			0,10 €	14,70 €	0,00 €	5,00 €
10h16 à 10h30			0,10 €	14,80 €	0,00 €	5,00 €
10h31 à 10h45			0,10 €	14,90 €	0,00 €	5,00 €
10h46 à 11h			0,10 €	15,00 €	0,00 €	5,00 €
11h01 à 11h15			0,10 €	15,10 €	0,00 €	5,00 €
11h16 à 11h30			0,10 €	15,20 €	0,00 €	5,00 €
11h31 à 11h45			0,10 €	15,30 €	0,00 €	5,00 €
11h46 à 12h			0,10 €	15,40 €	0,00 €	5,00 €
Tarif Journée			15,50 €			
Ticket perdu/J			LPM			

TARIFS 2022

TARIF

au 1/1/2022



VILLE DE MARSEILLE
Estienne d'Orves

TARIF PAR TRANCHES DE 15 MN (€ TTC) DE 0 A 12 HEURES DE STATIONNEMENT

Tranche de	Voitures		Jour 08h-20h		Nuit 20h-08h	
			Tarif par 1/4h	Tarif cumulé	Tarif par 1/4h	Tarif cumulé
0mn à 15mn			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
16mn à 30mn			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
31mn à 45mn			1,80 €	1,80 €	0,90 €	0,90 €
46mn à 1h			0,60 €	2,40 €	0,50 €	1,40 €
1h01 à 1h15			0,80 €	3,20 €	0,30 €	1,70 €
1h16 à 1h30			0,60 €	3,80 €	0,30 €	2,00 €
1h31 à 1h45			0,60 €	4,40 €	0,30 €	2,30 €
1h46 à 2h			0,60 €	5,00 €	0,30 €	2,60 €
2h01 à 2h15			0,60 €	5,60 €	0,30 €	2,90 €
2h16 à 2h30			0,60 €	6,20 €	0,30 €	3,20 €
2h31 à 2h45			0,60 €	6,80 €	0,30 €	3,50 €
2h46 à 3h			0,60 €	7,40 €	0,20 €	3,70 €
3h01 à 3h15			0,50 €	7,90 €	0,20 €	3,90 €
3h16 à 3h30			0,50 €	8,40 €	0,20 €	4,10 €
3h31 à 3h45			0,50 €	8,90 €	0,20 €	4,30 €
3h46 à 4h			0,50 €	9,40 €	0,20 €	4,50 €
4h01 à 4h15			0,30 €	9,70 €	0,20 €	4,70 €
4h16 à 4h30			0,30 €	10,00 €	0,20 €	4,90 €
4h31 à 4h45			0,30 €	10,30 €	0,10 €	5,00 €
4h46 à 5h			0,30 €	10,60 €	0,00 €	5,00 €
5h01 à 5h15			0,30 €	10,90 €	0,00 €	5,00 €
5h16 à 5h30			0,30 €	11,20 €	0,00 €	5,00 €
5h31 à 5h45			0,30 €	11,50 €	0,00 €	5,00 €
5h46 à 6h			0,30 €	11,80 €	0,00 €	5,00 €
6h01 à 6h15			0,30 €	12,10 €	0,00 €	5,00 €
6h16 à 6h30			0,30 €	12,40 €	0,00 €	5,00 €
6h31 à 6h45			0,30 €	12,70 €	0,00 €	5,00 €
6h46 à 7h			0,30 €	13,00 €	0,00 €	5,00 €
7h01 à 7h15			0,30 €	13,30 €	0,00 €	5,00 €
7h16 à 7h30			0,30 €	13,60 €	0,00 €	5,00 €
7h31 à 7h45			0,30 €	13,90 €	0,00 €	5,00 €
7h46 à 8h			0,10 €	14,00 €	0,00 €	5,00 €
8h01 à 8h15			0,10 €	14,10 €	0,00 €	5,00 €
8h16 à 8h30			0,10 €	14,20 €	0,00 €	5,00 €
8h31 à 8h45			0,10 €	14,30 €	0,00 €	5,00 €
8h46 à 9h			0,10 €	14,40 €	0,00 €	5,00 €
9h01 à 9h15			0,10 €	14,50 €	0,00 €	5,00 €
9h16 à 9h30			0,10 €	14,60 €	0,00 €	5,00 €
9h31 à 9h45			0,10 €	14,70 €	0,00 €	5,00 €
9h46 à 10h			0,10 €	14,80 €	0,00 €	5,00 €
10h01 à 10h15			0,10 €	14,90 €	0,00 €	5,00 €
10h16 à 10h30			0,10 €	15,00 €	0,00 €	5,00 €
10h31 à 10h45			0,10 €	15,10 €	0,00 €	5,00 €
10h46 à 11h			0,10 €	15,20 €	0,00 €	5,00 €
11h01 à 11h15			0,10 €	15,30 €	0,00 €	5,00 €
11h16 à 11h30			0,10 €	15,40 €	0,00 €	5,00 €
11h31 à 11h45			0,10 €	15,50 €	0,00 €	5,00 €
11h46 à 12h			0,00 €	15,50 €	0,00 €	5,00 €

Tarif Journée 15,50 €

Ticket perdu/J LPM

TARIFS DE ABONNEMENTS 2021

Offre	ABONNEMENT				Prélèvement mensuel automatique / Flexigo
	Mensuel	Trimestriel	Semestriel	Annuel	
Abonnement 24/24 - 7/7	160,00 €	450,00 €	800,00 €	1 500,00 €	150,00 €
Abonnement moto 24/24 - 7/7	80,00 €	225,00 €	400,00 €	750,00 €	75,00 €
Abonnement résidents 24/24 -7/7 *	58,33 €	175,00 €	350,00 €	700,00 €	58,33 €
Abonnement résidents Nuit + week-end *	30,42 €	91,25 €	182,50 €	365,00 €	30,42 €
Abonnement motos résidents 24/24 -7/7 *	30,42 €	91,25 €	182,50 €	365,00 €	30,42 €

* réservé aux particuliers - sur présentation d'un justificatif de domicile - quantité limitée

2022

Offre	ABONNEMENT				Prélèvement mensuel automatique / Flexigo
	Mensuel	Trimestriel	Semestriel	Annuel	
Abonnement 24/24 - 7/7	163,00 €	460,00 €	819,00 €	1 530,00 €	153,00 €
Abonnement moto 24/24 - 7/7	81,50 €	230,00 €	409,00 €	765,00 €	76,00 €
Abonnement résidents 24/24 -7/7 *	58,33 €	175,00 €	350,00 €	700,00 €	58,33 €
Abonnement résidents Nuit + week-end *	30,42 €	91,25 €	182,50 €	365,00 €	30,42 €
Abonnement motos résidents 24/24 -7/7 *	30,42 €	91,25 €	182,50 €	365,00 €	30,42 €

D. ELEMENTS MARQUANTS DE L'EXPLOITATION

Fréquentation – chiffre d'affaires

La fréquentation horaire est en progression sur les 5 premiers mois de l'année 2022 du fait de la comparaison avec l'année 2021 où cette période était marquée par des restrictions sanitaires dont la fermeture des bars et restaurants. A compter de juin 2022, les fréquentations horaires 2022 sont très proches (légèrement en deçà jusqu'en septembre) de celles de 2021 qui avait connu une saison estivale exceptionnelle (contexte post-COVID19). Une inflexion a été constatée en décembre 2022 (-9,9 %), consécutivement aux effets des travaux de peinture des 3 derniers niveaux du parking qui ont limité le nombre de places disponibles (1 niveau fermé à l'exploitation pendant un peu plus d'un mois).

En termes de chiffre d'affaires horaires, celui-ci est en progression de 23,2 % sur l'année, représentant près de 90 % du chiffre d'affaires global du parc. Le retour à une situation dite « normale » sur une année pleine (exception faite du mois de décembre impacté par les travaux de peinture) explique cet écart de chiffre d'affaires.

Abonnés :

A fin 2022, le nombre d'abonnements s'établissait à 308, avec une moyenne annuelle de 323 (en 2021, la moyenne annuelle était de 338). Nous comptons 147 abonnés résidents 24/24 et 1 abonné moto résident, soit près de 75 % du quota maximum prévu au contrat de DSP (il est prévu un minimum de 100 abonnés résidents et un maximum de 200 abonnés, dont 80% 24/24 soit 160 ; et 20% en nuit + week-end soit 40).

Une tendance à la baisse est constatée depuis la fin des mesures sanitaires fortes à la mi-2021, qui s'explique par les difficultés toujours croissantes d'accès au parking du fait de l'engorgement du Vieux-Port, par la mise en place graduelle des tarifications résident sur des parcs situés aux alentours et sur la fin d'année par la période de travaux de peinture des 3 derniers niveaux qui ont limitées le nombre de places disponibles.

Evènements marquants :

L'année 2022 a été dans la continuité de la fin 2021, marquée par le retour d'une fréquentation touristique importante associée à celle d'une clientèle de fin de soirée et de nuit. Ces 2 générateurs ont apporté chacun leur contribution en termes de chiffre d'affaires mais aussi en termes d'accompagnement et d'actions d'exploitation. En effet, le retour de la clientèle « festive » a occasionné une recrudescence des incivilités et autres dégradations (impact sur la propreté, l'état des équipements et l'appui sûreté nécessaire), la clientèle « touristique » étant confrontée aux casses de véhicules liés au contexte d'insécurité grandissante de l'hypercentre de Marseille. Les travaux de rénovation du parc ont également pris fin avec la mise en peinture totale des 3 derniers niveaux du parking (sol, murs, plafond et rampes), rendant une seconde jeunesse au site et faisant régulièrement l'objet de retours positifs de la clientèle horaire comme abonnée.

II. INVENTAIRE DES IMMOBILISATIONS

A. PRESENTATION SYNTHETIQUE DES IMMOBILISATIONS

A la lumière des explications données par l'ordre des experts comptables dans l'ouvrage relatif au rapport annuel du délégataire de service (analyse de l'obligation et du contenu du rapport à jour du décret du 14 mars 2005), la rubrique relative à l'état des variations du patrimoine immobilier intervenues dans le cadre du contrat, a pour objet les acquisitions ou cessions de biens immeubles intervenus dans le cadre du contrat.

A ce titre aucune variation, n'est intervenue au cours de l'exercice 2022.

Informations sur le patrimoine de la délégation au 31 décembre 2022

Parc de stationnement Marseille Estienne d'Orves					
Code sous-classe immo.	Libellé Compte	Valeur Brute au 31/12/2022	CUMUL AMORT A FIN 2022	VNC A FIN 2022	
RETOUR	AAI EN CONCESSION	798 506 -	282 876	515 629	
	BIENS DE RETOUR NON RENOUVELABLE	9 375 -	2 083	7 292	
	MAT ET OUTILLAGE EN CONCESSION	351 805 -	149 358	202 448	
Total RETOUR		1 159 686 -	434 317	725 369	
REPRISE	MATERIEL ENGINS ET GROS OUTILLAG	11 633 -	3 667	7 965	
Total REPRISE		11 633 -	3 667	7 965	
Total général		1 171 319 -	437 985	733 334	

*quote part des actifs immobilisés détenus par Indigo Park

Parc de stationnement Marseille Estienne d'Orves	
en euros H.T.	31/12/2022
Immobilisations Valeur Comptable Brute	1 171 319
Immobilisations Valeur Comptable Nette	733 334
Immobilisation en cours	43 297

B. INVENTAIRE DETAILLE DES BIENS

INVENTAIRE IMMOBILISATIONS AU 31/12/2022 PARC DE MARSEILLE ESTIENNE D'ORVES

Date acquisition	DESIGNATION	Valeur Brute ou 31/12/2022	Cumul Amortissements ou 31/12/2022	Valeur Nette Comptable au 31/12/2022
01/01/2022	T73075 Etanchéité	9 375	-2 083	7 292
	BIENS DE RETOUR NON RENOUEVABLES	9 375	-2 083	7 292
08/11/2019	POMPE-CO-130035	3 993	-1 890	2 102
01/01/2020	MONE-CO-130035	1 882	-1 130	752
01/01/2020	SONO-CO-130035	4 467	-2 063	2 404
01/01/2020	PHONIE-CO-130035	9 559	-4 414	5 144
01/01/2020	GTC-CO-130035	18 828	-8 695	10 133
26/02/2020	VIDEO-CO-130035	1 314	-590	724
31/05/2020	POMPE-CO-130035	5 700	-2 424	3 276
06/07/2020	PEA-CO-130035	240 164	-99 815	140 349
07/07/2020	MATELEC-CO-130035	46 655	-23 187	23 468
24/10/2020	F50-VIDEO REFACT DA TX T73075	12 187	-4 685	7 501
08/01/2022	Refact DIGICODE 2021 T30042 130035	99	-22	77
31/08/2022	Refact DIGICODE 2021 T30042 130035	2 344	-205	2 139
11/10/2022	Refact digicode 2021	2 072	-124	1 948
02/11/2022	Refact DIGICODE 2021 T30042	2 543	-114	2 429
	MAT ET OUTILLAGE EN CONCESSION	351 805	-149 358	202 448
02/10/2019	CLIMATISATION	2 470	-1 189	1 281
14/10/2019	ASE-CO-130035	4 916	-2 353	2 563
31/10/2019	SGUIDE-CO-130035	992	-471	521
01/01/2020	CLIM-CO-130035	3 035	-1 401	1 633
22/05/2020	PEIPROV-CO-130035	173 385	-74 088	99 297
14/10/2020	AME-CO-130035	38 800	-15 045	23 754
15/10/2020	F50-PROTECTION INCENDIE REFACT DA TX T73075	96 294	-37 281	59 013
27/10/2020	SIGN-CO-130035	26 559	-10 195	16 364
29/10/2020	GAZ-CO-130035	40 813	-15 643	25 170
07/01/2021	F50-AMENAG.LOCAL ACCUEIL REFACT DA TX T73075	16 469	-5 957	10 512
29/01/2021	F50-PORTE REFACT DA TX T73075	49 427	-17 522	31 905
23/02/2021	F50-AMENAG.DIVERS BARDAGE REFACT DA TX T73075	9 948	-3 447	6 501
09/03/2021	F50 GUIDAGE A LA PLACE REFACT DA TX T73075	5 609	-1 913	3 696
15/03/2021	F50-SIGNALISATION REFACT DA TX T73075	5 530	-1 874	3 656
31/05/2021	F50-PEINTURE REFACT DA TX T73075	8 985	-2 802	6 183
11/06/2021	F50-DIVERS MACONNERIE REFACT DA TX T73075	8 133	-2 503	5 631
30/06/2021	F50-ELECTRICITE REFACT DA TX T73075	40 307	-12 108	28 199
05/07/2021	F50-ASCENSEUR REFACT DA TX T73075	197 899	-59 061	138 838
31/08/2021	F50-PLOMBERIE REFACT DA TX T73075	6 531	-1 804	4 726
01/09/2021	F50-ELECTRICITE BRVE REFACT DA TX T73075	32 687	-9 017	23 670
07/09/2021	remplacement transfo suivant devis 2021-202-029-v2	9 052	-2 474	6 578
08/12/2021	T73075- Ascenseur électrique	10 995	-2 563	8 432
13/12/2021	T73075 Installations Electriques	1 675	-387	1 289
01/01/2022	T73075 Aménagement	7 994	-1 776	6 217
	AGENC. AMENAG. INSTALL. EN CONCESSION	798 506	-282 876	515 629
TOTAL	BIENS DE RETOUR	1 159 686	-434 317	725 369
07/11/2019	ANTENNE LIBER T	11 633	-3 667	7 965
	MATERIEL ENGIN ET GROS OUTILLAGE	11 633	-3 667	7 965
TOTAL	BIENS DE REPRISE*	11 633	-3 667	7 965
TOTAL	130035 MARSEILLE ESTIENNE D'ORVES	1 171 319	-437 985	733 334

*quote part des actifs immobilisés détenus par Indigo Park

III. OPERATIONS D'ENTRETIEN, DE MAINTENANCE ET DE RENOUVELLEMENT

L'entretien et la maintenance des biens et équipements sont des facteurs primordiaux dans la gestion du stationnement. Nos équipes techniques locales sont toutes formées à la maintenance et s'appuient par ailleurs sur une équipe de pilotage de Maintenance Régionale compétente pour suivre les actions de maintenance spécifique et les travaux d'entretien des équipements. Cette activité est pilotée par le Responsable Infrastructures et Maintenance (RIM), placé sous l'autorité du Directeur Régional.

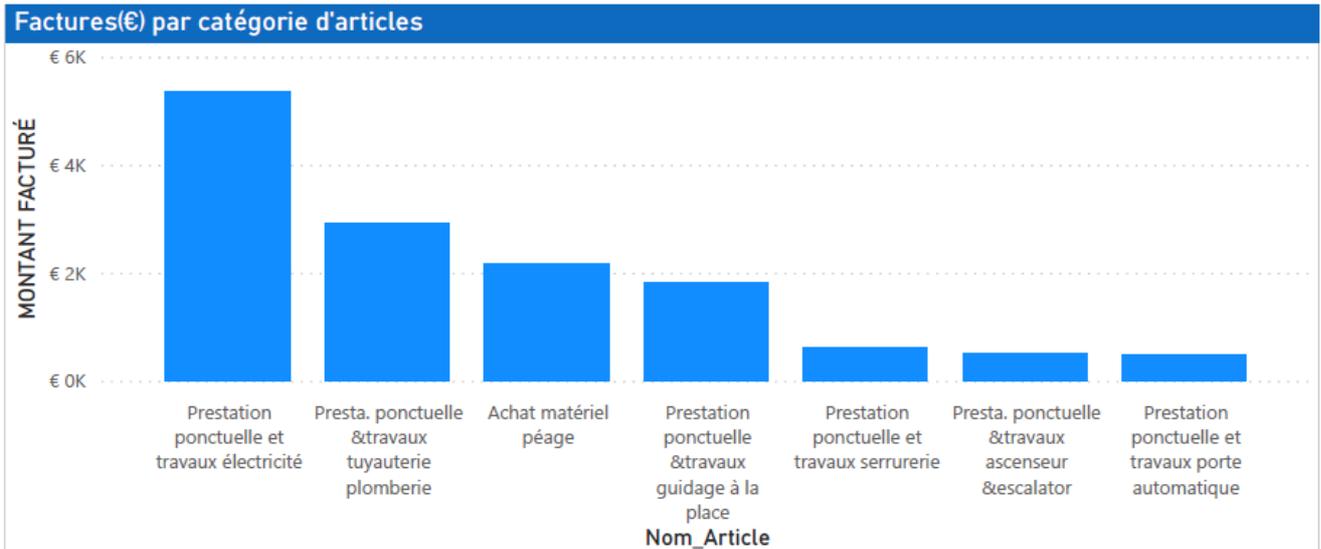
Pour une meilleure efficacité en termes de maintenance préventive et une plus grande réactivité en termes de maintenance curative, la plupart des organes de sécurité et d'exploitation sont couverts par des contrats de maintenance. Les coûts attachés à ces contrats sont comptabilisés dans le poste « entretien : contrats ». Ce poste intègre également les coûts associés aux contrats de contrôles obligatoires.

Les opérations ponctuelles de maintenance assurées par un prestataire externe, hors contrat, sont comptabilisées dans le poste « entretien : interventions techniques et fournitures ».

Enfin, dans le groupe Indigo, les opérations de gros entretien et renouvellement sont, selon leur nature, comptabilisées en investissements ou au compte de résultat, en charge de gros entretien et renouvellement. Sauf obligation contractuelle il n'est donc pas constitué de provision de renouvellement ou grosses réparations dans la mesure où ces dépenses sont immobilisées. Le tableau ci-dessous présente les principales opérations d'investissement / GER.

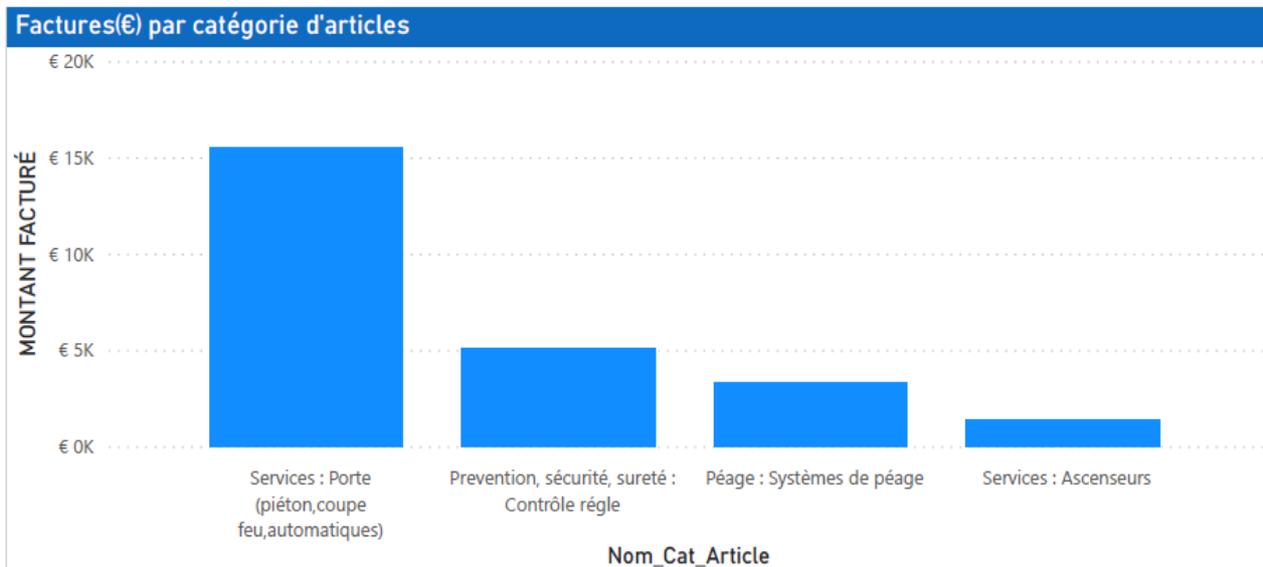
A. TRAVAUX / GER

1/ GER :



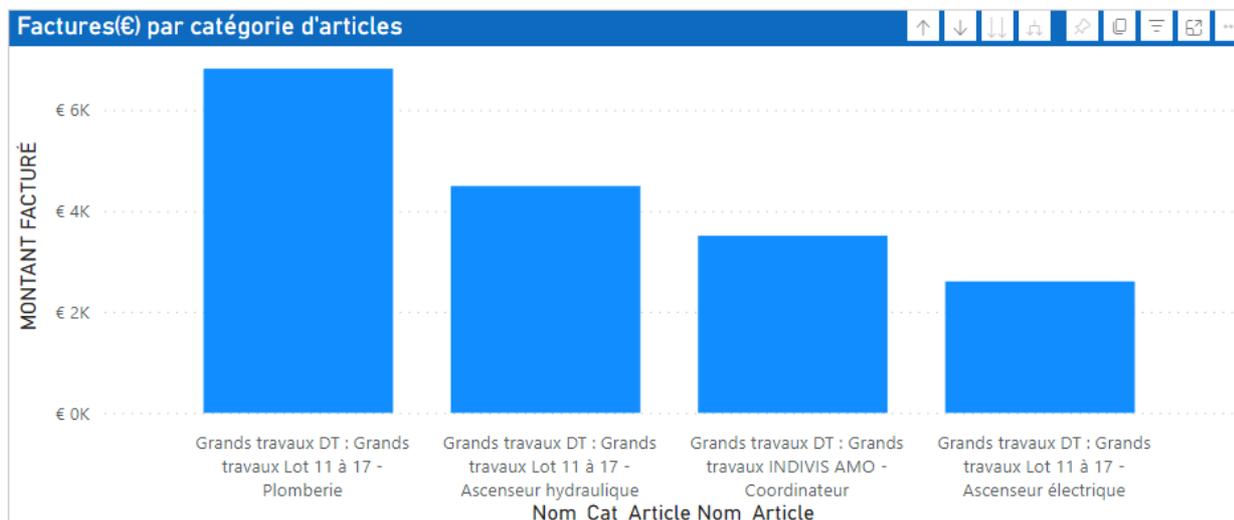
Equipements	Montant	Commentaires
Plomberie/Tuyauterie	2 927 € HT	Prestation de réparation/remplacement canalisations
Electricité	5 353 € HT	Remplacement coffrets électrique pompe relevage
Matériel de péage	2 170 € HT	Remplacement divers équipements de péage
Guidage à la place	1 835 € HT	Remplacement écrans et PC de guidage à la place
Serrurerie	1 095 € HT	Remplacement systèmes verrouillage portes
Ascenseur	512 € HT	Remplacement éclairage cabine

2/ SINISTRE :



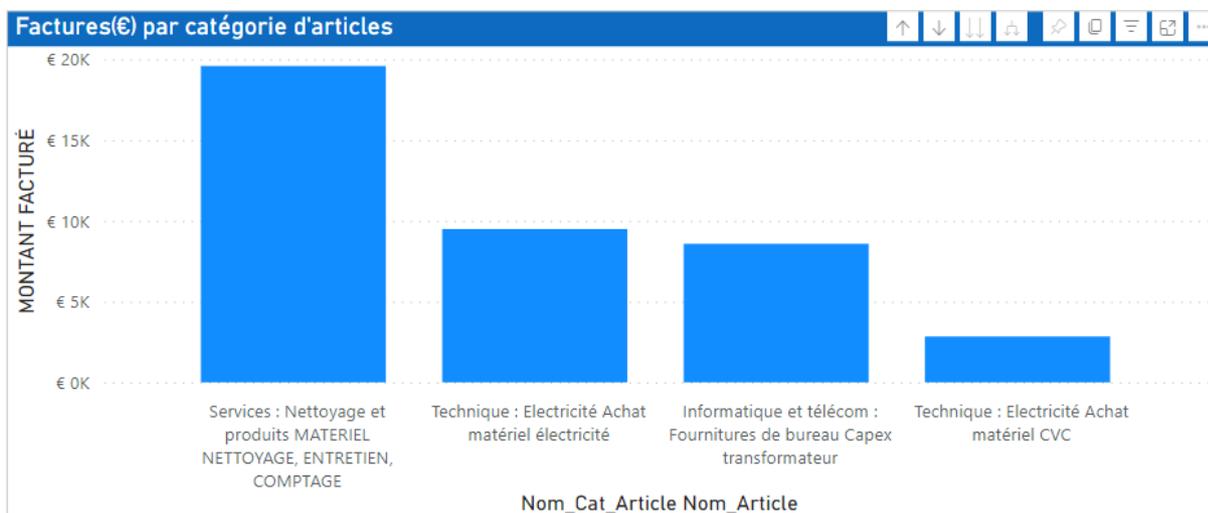
Equipements	Montant	Commentaires
Portes Palières	15 480 € HT	Remplacement de 4 vitrages coupe-feu portes palières
Sécurité incendie	5 052 € HT	Réparation portes coupe-feu et colonnes sèches
Matériel de péage	3 304 € HT	Remplacement de lisses et autres matériels de péage
Ascenseur	1349 € HT	Interventions de dépannage suite vandalisme

3/ TRAVAUX :



Equipements	Montant	Commentaires
Plomberie/canalisation	6 817 € HT	Remplacement d'une canalisation verticale EP
Ascenseur	7 097 € HT	Prestations suite mise en service ascenseurs
Coordination travaux	3 510 € HT	Remplacement de lisses et autres matériels de péage

5/ INVESTISSEMENTS :



Equipements	Montant	Commentaires
Nettoyage	19 596 € HT	Achat d'une autolaveuse autoportée
Electricité	20 930 € HT	Remplacement de l'inverseur de source, remplacement de la clim du local d'exploitation, achat de matériel électrique (néons LED, éclairage sécurité), câblage équipements dont pompes de relevage/coffrets de relouage

En cours : remplacement de 2 pompes de relevage EP par 2 pompes INOX / remplacement bloc porte palière coupe-feu du niveau -2 de l'escalier Centre

B. CONTRATS D'ENTRETIEN

Le tableau ci-dessous présente les contrats de maintenance par type d'équipement :

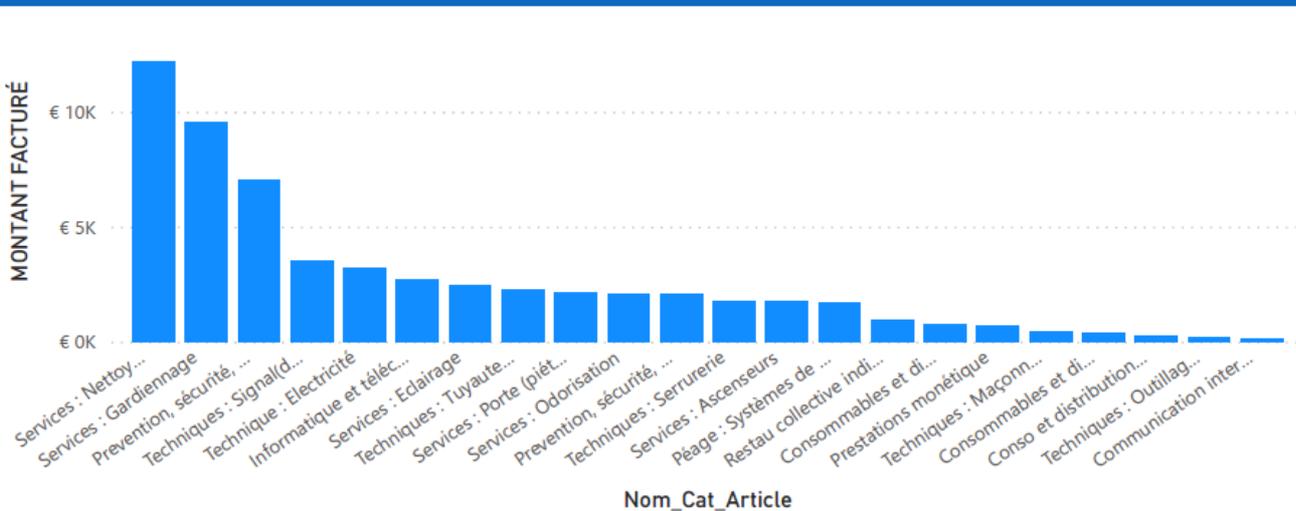
Descriptif des éléments de contrat	Fournisseur
Centrale Incendie	CHUBB
Ascenseur	KONE
Groupe-électrogène	ENERIA
Centrale CO	ADS
Péage	ORBILITY
Portes-automatiques	KONE
Cellules HT / transfo	INEO
Extincteurs	EUROFEU
Pompes de relevage	SARP
Vidéo-Surveillance	AVIAPARK

Le tableau ci-dessous présente, par date, les opérations de maintenance préventive et contrôles obligatoires intervenus en 2022 :

Maintenance préventive	Date						
Ascenseurs	26/04/2022	09/06/2022	28/07/2022	31/08/2022	01/09/2022	20/10/2022	12/12/2022
Détection incendie	02/11/2022						
Extincteurs	24/02/2022						
COLONNES SECHES	03/10/2022						
Pompes de relevage	24/08/2022						
Péage	12/01/2022	26/04/2022			22/08/2022		
Contrôles obligatoires	Date						
Installations électriques	10/05/2022						
SSI/DSF	07/02/2018						
MOYENS DE SECOURS	07/02/2021						
ASCENSEUR	17/10/2019						

C. INTERVENTIONS DE MAINTENANCE

Factures(€) par catégorie d'articles



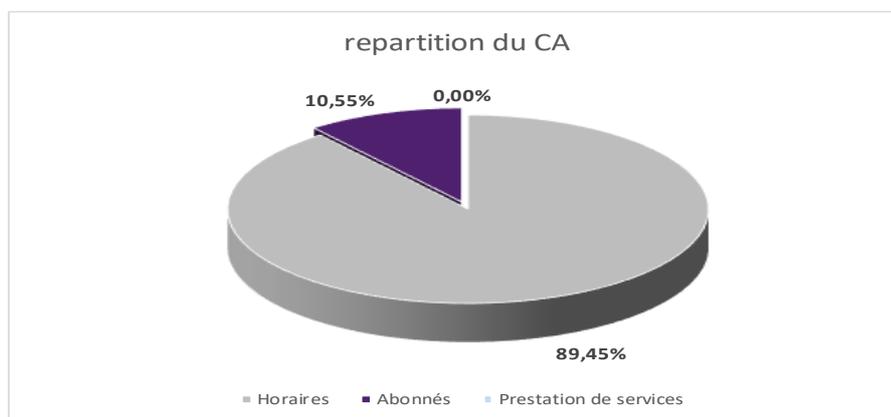
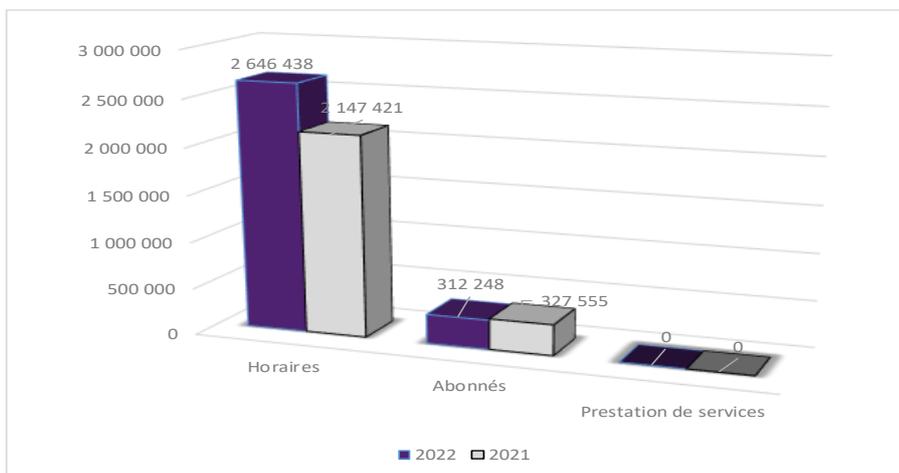
Equipements	Montant	Commentaires
Nettoyage Odorisation	14 219 € HT	Divers consommables, produits autolaveuse, réparation autolaveuse
Gardiennage	9 538 € HT	Renfort gardiennage
Electricité	6 664,4 € HT	Diverses interventions dépannage & fournitures électriques dont éclairage
Matériel de péage	3 375 € HT	Diverses prestations, réparations hors-contrat ainsi que des fournitures
Portes coupe-feu	840 € HT	Diverses interventions sur les portes coupe-feu (hors vandalisme)
Qualité de l'ouvrage	5 863 € HT	Diverses interventions et petites prestations (peinture, maçonnerie, signalétique)
Ascenseurs	1 736,00 € HT	Diverses fournitures et remplacement de pièces de rechange hors contrat
Sécurité Incendie	2 177 € HT	Diverses interventions/fournitures de sécurité incendie (donc bureaux de contrôle)
Réseaux d'eau / Pompes de relevage	2 265 € HT	Curage/Débouchage des réseaux du parc
Consommables liés au personnel, EPI	2 444 € HT	Fournitures et mobiliers liés aux personnels du site

IV. ANALYSE DU CHIFFRE D'AFFAIRES

A. SYNTHÈSE DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Le CA pour l'année 2022 est de 3 004 633€ HT ventilé comme suit :

Chiffre d'affaires € HT	Horaires	Abonnés	Prestation de services	Activités annexes	Total
2022	2 646 438	312 248	0	45 947	3 004 633
2021	2 147 421	327 555	0	35 347	2 085 372
ECART	23,2%	-4,7%	#DIV/0!	30,0%	44,1%
REPARTITION DU CA	88,1%	10,4%	0,0%	1,5%	



B. ANALYSE MENSUELLE DES FREQUENTATIONS HORAIRES

a) Fréquentation horaire

	2021	2022	ECART
Janvier	16 769	36 914	120,1%
Février	19 056	37 382	96,2%
Mars	22 039	42 031	90,7%
Avril	13 483	42 821	217,6%
Mai	26 842	42 678	59,0%
Juin	39 948	41 868	4,8%
Juillet	47 985	44 897	-6,4%
Août	50 729	49 442	-2,5%
Septembre	40 942	43 096	5,3%
Octobre	44 123	44 718	1,3%
Novembre	38 068	42 744	12,3%
Décembre	42 807	38 588	-9,9%
Total	402 791	507 179	25,9%



La fréquentation horaire a progressé les 5 premiers mois de l'année 2022 du fait de la comparaison avec l'année 2021 où cette période était marquée par des restrictions sanitaires dont la fermeture des bars et restaurants.

A compter de juin 2022, les fréquentations horaires 2022 sont très proches de celles de 2021 qui avait connu une saison estivale exceptionnelle (contexte post-COVID19).

Une inflexion a été constatée en décembre 2022 (-9,9 %), consécutivement aux effets des travaux de peinture des 3 derniers niveaux du parking qui ont limité le nombre de places disponible (1 niveau fermé à l'exploitation pendant un peu plus d'un mois).

b) Sorties gratuites

	2021	2022	ECART
Janvier	1 418	2 008	41,6%
Février	1 367	1 922	40,6%
Mars	1 623	2 248	38,5%
Avril	1 263	2 150	70,2%
Mai	1 840	2 239	21,7%
Juin	2 189	2 192	0,1%
Juillet	2 933	3 187	8,7%
Août	2 992	3 030	1,3%
Septembre	2 311	2 123	-8,1%
Octobre	2 173	1 955	-10,0%
Novembre	2 001	2 093	4,6%
Décembre	2 217	4 219	90,3%
Total	24 327	29 366	20,7%

c) Rendement à la place

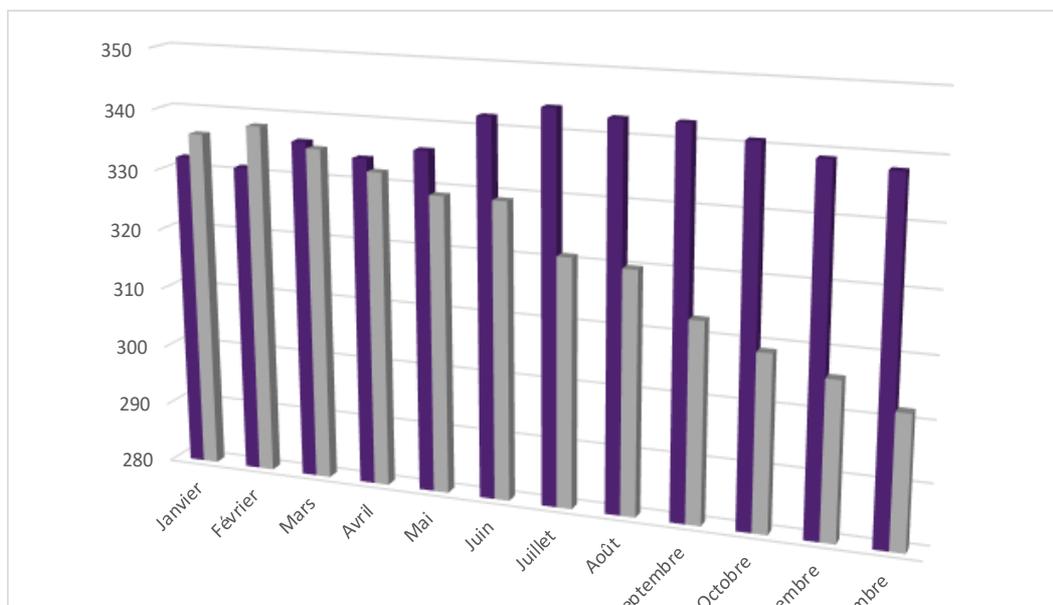
Année	Rendement à la place TTC
2021	327,51 €
2022	405,11 €

Le rendement à la place d'Estienne d'Orves est très majoritairement corrélé au niveau de fréquentation horaire du parc, de fait un effet de rattrapage est constaté en 2022 compte-tenu des mesures sanitaires moins strictes qu'en 2021.

C. ANALYSE MENSUELLE DES ABONNEMENTS

a) Fréquentation moyenne mensuelle abonnés

Mois	2021	2022	ECART N-1
Janvier	332	336	1,2%
Février	331	338	2,1%
Mars	336	335	-0,3%
Avril	334	332	-0,6%
Mai	336	329	-2,1%
Juin	342	329	-3,8%
Juillet	344	321	-6,7%
Août	343	320	-6,7%
Septembre	343	313	-8,7%
Octobre	341	309	-9,4%
Novembre	339	306	-9,7%
Décembre	338	302	-10,7%
Total	338	323	-4,6%



Dès 2019, le quota de résidents a été atteint rapidement et le turn-over est faible. Le volume d'abonnement est sur une tendance à la baisse depuis la fin des mesures sanitaires fortes mi-2021, tendance accentuée par la période de travaux fin 2022 (peinture des 3 derniers niveaux), la mise en place des tarifications résident sur des parcs situés aux alentours et les difficultés toujours croissantes d'accès au parking du fait de l'engorgement du Vieux-Port.

b) Fréquentation moyenne mensuelle abonnés par catégorie

Les données ne sont pas accessibles via notre logiciel de péage actuel.

D. DETAIL DES AUTRES ELEMENTS DU CA ET AUTRES PRODUITS

Les autres produits en 2022 d'un montant de 146 402 € correspondent à l'indemnité COVID versée en 2022 pour l'exercice 2021.

E. AUTRES ELEMENTS D'ANALYSE DU CHIFFRE D'AFFAIRES

a) L'évolution du ticket moyen (en euros TTC)

Année	Ticket moyen TTC	Ticket moyen TTC hors sorties gratuites
2021	6,03 €	6,40 €
2022	5,92 €	6,26 €

b) Répartition des modes de paiement

Année	Espèces	Chèques	CB	Total GR	AMEX	LIBER'T	Virements	Prélèvements
2022	152 635 €	12 978 €	2 388 489 €	90 069 €	8 416 €	602 734 €	95 344 €	192 879 €
	4,29 %	0,36 %	67,08 %	2,53 %	0,24 %	16,93 %	2,68 %	5,42 %
2021	136 544€	14 027€	2 002 936€	65 198€	5 460€	451 122€	93 679€	164 136€
	4,81%	0,56%	67,91%	2,21%	0,25%	15,28%	3,29%	5,69%

*

V.QUALITE DE SERVICE

A. SERVICES A LA CLIENTELE

a) Service relations clients



Le Centre National de Télé-Opération et d'assistance (CNTO), une exclusivité Indigo issue de sa démarche innovation, garantit une sécurité maximale des clients.

Ce système global d'aide à l'exploitation se base sur une technologie exclusive de gestion et de surveillance des parkings. La vidéosurveillance et l'interphonie permettent aux télé-opérateurs, en alternance avec les équipes exploitantes, de répondre en temps réel aux attentes du client final à n'importe quelle étape de son parcours (automobiliste ou piéton).

Le CNTO assure, quoi qu'il arrive, le lien entre le client et l'exploitant, pour une sécurité maximum et ce, 24h/24, 365 jours/365.

Le CNTO, comment ça marche ?

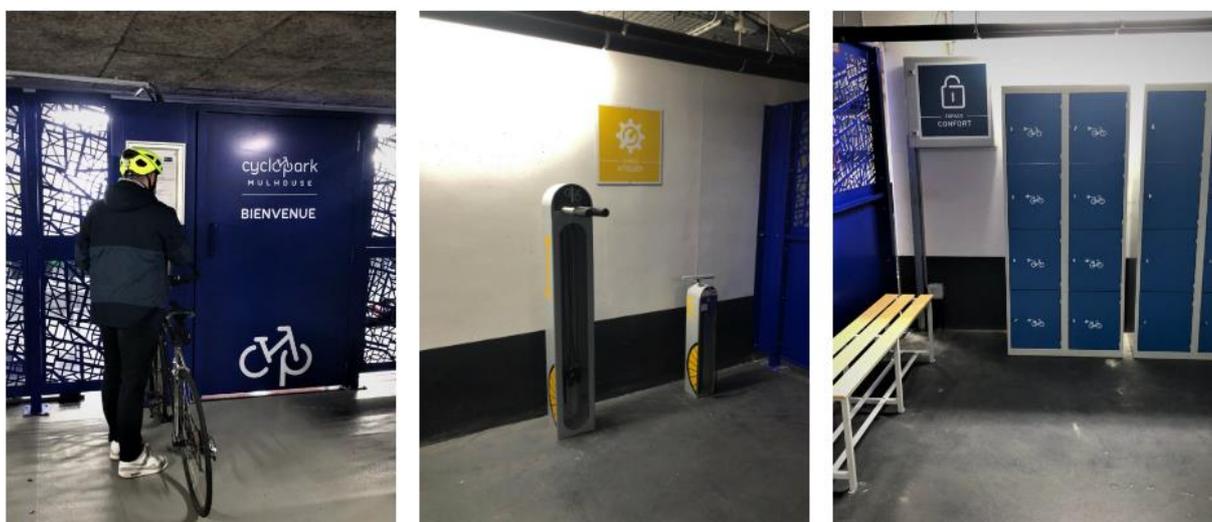
- Le télé-opérateur est connecté au système de vidéosurveillance et aux alarmes du parking: sécurité incendie, collecte frauduleuse des caisses, appel client aux barrières de péage;
- à chaque déclenchement d'alarme ou appel par interphone, le client est en relation avec le personnel sur place ou avec un télé-opérateur;
- si l'appel est pris en charge par un télé-opérateur, celui-ci voit la personne, grâce aux caméras de surveillance et peut échanger pour bien comprendre la demande;
- selon une procédure précise et adaptée à la situation, le télé-opérateur intervient à distance pour réaliser certaines tâches comme la levée de barrière ou l'ouverture de porte;
- le système enregistre les événements de chaque parking, les interventions réalisées et génère un suivi statistique des événements les plus fréquents. D'éventuelles défaillances d'un équipement sont ainsi détectées et une maintenance préventive est déclenchée rapidement.

Ce service est opérationnel sur le parc Estienne d'Orves depuis sa construction, appuyé pour l'ensemble des parcs Marseillais (notamment en horaires de nuit) par le Centre Régional de Télé-Opération (CRTO) basé au parking Bourse, disposant des mêmes technologies et équipements que le CNTO. Le CRTO, constitué de téléopérateurs SSIAP 1 et d'un chef d'équipe SSIAP 2 et pilotant sur le terrain les ressources de notre prestataire sûreté, permet une réponse adaptée aux spécificités des sites marseillais et une réactivité maximale.

b) Service à la mobilité

CYCLOPARK

INDIGO déploie des espaces de stationnement sécurisés pour les vélos, Cyclopark. Faciles d'accès, confortables et accueillants, les espaces Cyclopark proposent de nombreux services dédiés pour les abonnés (casiers avec chargeurs de batterie, matériel d'entretien, espace confort...) pour une expérience client optimale.



INDIGO WEEL PRO : DES SOLUTIONS DE VELOS PARTAGES PRIVATIVE

INDIGO Weel propose une offre de vélopartage privative, autonome et clés en main aux entreprises, collectivités et toute organisation accueillant du public afin de favoriser les modes de déplacements doux sur ou depuis leurs sites.

c) Service aux clients

MOYENS DE PAIEMENT



Notre politique vise à limiter au maximum la durée entre l'entrée piétonne et la sortie véhicule du parc, en proposant de nombreux moyens de paiement à la clientèle horaire et en simplifiant à minima les démarches pour souscrire, payer ou résilier un abonnement.



Indigo permet :

- Le paiement par Carte Bancaire et Total GR sur les bornes de sortie et la caisse automatique;
- la mise en place du badge Liber't en sortie;
- la mise en place du paiement NFC;
- la lecture de plaques minéralogiques.



L'ACCUEIL DES PERSONNES A MOBILITE REDUITE

Indigo est particulièrement attentif aux besoins spécifiques de **ses clients à mobilité réduite**. Il s'engage à ce que le stationnement et les services proposés dans ses parkings soient facilement accessibles.

Le parking du Centre Hospitalier est conforme à la norme accessibilité.

SYSTÈME DE GUIDAGE A LA PLACE ET GUIDAGE A LA ZONE

Pour optimiser l'utilisation du parc et offrir un meilleur service aux clients, un système de guidage à la place peut être installé dans le parc de stationnement. Cette installation innovante se compose d'un logiciel de gestion, d'afficheurs à diodes électroluminescentes et de capteurs de présence à chaque emplacement de stationnement. Les informations recueillies par les capteurs de présence sont traitées sur l'ordinateur central. Une représentation graphique de l'occupation par place et par niveau permet à l'exploitant de visualiser l'état de remplissage du parc.

Les afficheurs à diodes électroluminescentes sont installés en début d'emplacement, le long de l'allée de circulation et indiquent par un éclairage de couleur l'état d'occupation de l'emplacement :

- un éclairage vert, si la place est libre (bleu, s'il s'agit d'une place dédiée aux PMR);
- un éclairage rouge, si la place est occupée;
- un éclairage orange, si la place est réservée.



LECTURE DE PLAQUE MINÉRALOGIQUE



Un système de Lecture de Plaque Minéralogique (LPM) est mis en place dans les voies d'entrée et de sortie du parking.

Le principe est simple: à chaque présentation devant une borne d'entrée ou de sortie, le système identifie l'immatriculation du véhicule et associe cette immatriculation avec le titre de stationnement (ticket horaire ou badge abonnés). Ce système offre un niveau de confort élevé pour les utilisateurs des parkings et constitue un outil efficace de gestion pour l'exploitant. Ce système a été mis en place au centre hospitalier lors du changement de matériel de péage.

d) Services digitaux

APPLICATION SMARTPHONE

Avec sa nouvelle application pour Smartphone (compatible iPhone et Android), Indigo permet à chacun d'organiser facilement son stationnement. Pensée pour répondre au mieux aux besoins de ses clients, l'application Smartphone Indigo propose de nombreux services tels que :

- trouver parmi les 3000 parkings référencés le plus proche de soi ou de sa destination et tous les services disponibles aux alentours;
- vérifier la disponibilité en temps réel des places de stationnement;
- bénéficier de services spécifiques (recharges électriques, calcul d'itinéraire multimodal...).

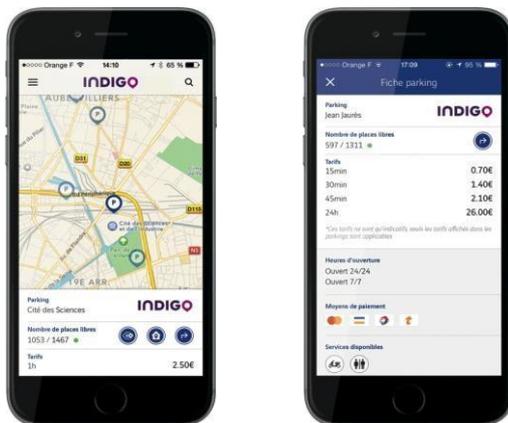
FOCUS SUR QUELQUES FONCTIONNALITES CLES DE L'APPLICATION SMARTPHONE

Localisation de parking

L'application Indigo référence l'ensemble des parkings Indigo dans le monde, soit plus de 3000 parkings dans 8 pays. Grâce à la géolocalisation, l'utilisateur peut aisément trouver tous les parcs autour de lui. Il peut également utiliser la fonction de recherche pour rentrer une adresse ou un lieu et accéder ainsi à l'offre de stationnement dans le périmètre de la destination souhaitée. Dans la fiche du parc, l'utilisateur accède à toutes les informations utiles (adresse, tarifs, services...). En un clic, le GPS se charge d'amener la personne directement au parking en calculant le trajet.

Disponibilité des places en temps réel

Afin de fluidifier l'accès au parking et d'informer au mieux les clients, Indigo propose d'afficher en temps réel le nombre de places disponibles. Cela permettra un gain de temps ainsi qu'une qualité de confort dans le parc.



Indigo est présent sur tous les réseaux sociaux.



YOUTUBE



GOOGLE +



FACEBOOK



PINTEREST



TWITTER



INSTAGRAM

SOUSCRIPTION ABONNEMENT INTERNET



Indigo propose à ses clients de souscrire ou renouveler leur abonnement de stationnement en ligne. Sur le site Internet Indigo (www.group-indigo.fr), l'espace abonné permet à chaque client, en quelques clics, de créer, consulter, éditer ses factures et gérer son compte. Cette innovation crée plus de souplesse dans la gestion de son compte et offre ainsi un gain de temps important.

Cette fonctionnalité est accessible au travers d'un parcours client intuitif et efficace.

RADIO INDIGO



La troisième génération de Radio Indigo se base sur une technologie de web radio. Autrement dit elle est disponible à la fois dans le parking mais aussi à partir de son Smartphone ou du site Internet (www.group-indigo.fr).

S'appuyant sur une technologie connectée toujours plus innovante, elle permet de diffuser des messages informatifs et touristiques, de promouvoir les événements (sportifs, culturels...) qui font l'actualité locale, d'alerter sur la tenue de travaux ou d'un événement extraordinaire. Les messages peuvent être diffusés selon des stratégies «mono-parking» ou plus globale.

B. RECLAMATIONS CLIENTS

Les clients ont aujourd'hui l'habitude et le besoin légitime de s'exprimer, de questionner et de commenter en ligne les prestations proposées.

Pour encourager cette relation, source d'inspiration et d'évolution des produits et services, la société Indigo s'est dotée d'un service de Relation Client s'appuyant sur plusieurs canaux de communication.

Nos clients peuvent en effet nous contacter par :

- Courrier : Indigo – Tour Voltaire – 1 place des Degrés – 92800 Puteaux La Défense
- Internet : sur le site www.group-indigo.fr à l'adresse suivante service.clients@group-indigo.com
- Téléphone : Numéro Client 0 810 26 3000 - 24h/24 - 7j/7

Indigo s'engage à répondre et/ou apporter une solution sous 72 heures. Tous les appels font l'objet d'un courrier électronique à la Direction Régionale concernée.

En 2022 le Service Client via le numéro de téléphone dédié et le site web ont traité, au niveau du parc Estienne d'Orves, 686 demandes dont la répartition est la suivante :

- renseignements commerciaux (tarifs, heures d'ouverture) : **219**
- administratif, règlement, suivi vente : **279**
- incidents techniques (défaut péage,...) : **136**
- divers (objets perdus,...) : **7**
- réclamations, remarques, suggestions : **45**

Le numéro Azur d'Indigo est indiqué sur l'ensemble des documents à destination des clients (tickets, cartes d'abonnement, documents de communication, etc.).



C. QUALITE DE SERVICE

a) Le contrôle qualité par appels et visites mystères

VISITES MYSTERES

Avec les visites mystères, nous vérifions la qualité de nos parcs de stationnement.

Soucieux de la qualité de son service, Indigo effectue un contrôle de l'accueil et de ses équipements régulièrement. Ce mode opératoire fait partie intégrante du management des équipes d'exploitation.

En quoi consistent ces visites mystères ?

Plusieurs fois par an, des professionnels se faisant passer pour des clients, effectuent des visites de manière anonyme dans nos parkings. Ils ont pour mission de mesurer la qualité du parc de stationnement visité.

Ils apportent aux équipes d'Indigo des indications précieuses pour améliorer l'accueil, les accès véhicules et piétons ainsi que les contacts avec les clients Indigo

Ces interventions mystères permettent d'établir un état à un instant donné pour chacun des parcs. Chaque responsable de site est encouragé à faire progresser son parc au profit des clients.

Au quotidien nos équipes disposent pour effectuer leurs rondes d'un outil SAMEX permettant un audit et un débriefing immédiat. Ces tournées sont faites en moyenne 5 fois par semaine.



b) Engagements environnementaux

Indigo s'engage pour l'environnement : écoconception et éco exploitation

Parce que son ambition est de concourir à une meilleure intégration du parking dans son environnement proche et dans l'environnement en général, Indigo travaille sur une diminution de son empreinte carbone.

Des programmes de conception et d'exploitation écoresponsables

L'objectif annoncé est de répondre aux enjeux de développement durable des villes et des acteurs économiques, en tendant vers une intégration plus douce du parking dans son environnement.



c) Engagements sociaux

Indigo développe en faveur de tous ses salariés une politique sociale, de santé et de sécurité.

Parce que le parking se doit aussi d'être bien intégré dans la société, Indigo s'engage par ailleurs dans l'accompagnement et la réinsertion de personnes en difficultés, en errance ou soumises à l'exclusion sociale.

Pour assurer la meilleure qualité de service à ses clients, Indigo a créé, en 2004, une école de formation interne dédiée aux métiers du stationnement. Cet engagement répond à une logique de valorisation et de fidélisation des collaborateurs, mais aussi de développement des compétences pour accroître la performance opérationnelle. Il concerne des métiers aussi variés que l'exploitation, la sécurité, la relation client ou la gestion du conflit. Sous forme de parcours personnalisés et en fonction des motivations et des possibilités d'évolution, près de 32 000 heures de formation ont ainsi été dispensées en 2016.

Le Campus Indigo est le premier institut de formation entièrement dédié aux métiers du stationnement.

UNE ECOLE DE TERRAIN

Le Campus Indigo est installé au siège de l'entreprise à La Défense. En complément de ce site, les formations se déploient également sur un réseau de six parkings-écoles implantés sur tout le territoire français, qui permet aux collaborateurs de mettre en pratique leurs acquis et de valider leurs connaissances sur le terrain.

POUR LA VALORISATION DES HOMMES ET DES METIERS

Les modalités pédagogiques sont aussi variées que le training, des mises en situation et un mixte entre e-learning et présentiel. Le Campus Indigo organise depuis 2010 un dispositif de formation original diplômant alliant VAE (Validation des Acquis de l'Expérience) et formation en alternance afin d'accompagner ses collaborateurs aux premiers Certificats de Qualification Professionnelle des métiers du stationnement.

Cet engagement d'Indigo répond à une double logique de valorisation et de fidélisation des collaborateurs, mais aussi de développement des compétences pour accroître la performance opérationnelle.

Vous trouverez, ci-dessous, les formations dispensées pour les collaborateurs du contrat du parc Estienne d'Orves.



Parc	Fonction	Formation Suivie
Estienne d'Orves	Agent d'exploitation	Prévention du harcèlement sexuel
Estienne d'Orves	Agent d'exploitation	Sensibilisation RGPD
Estienne d'Orves	Agent d'exploitation	Promesse client
Estienne d'Orves	Agent d'exploitation	Habilitation électrique

FORMATION ACCUEIL DES PMR

Conformément à la réglementation, le personnel en contact avec les usagers et les clients est sensibilisé à l'accueil des personnes souffrant d'un handicap. Reprenant le guide ministériel « **Bien accueillir les personnes handicapées** » qui fait partie du registre d'accessibilité, une formation courte sur le portail web de l'entreprise doit être réalisée par chaque collaborateur.

EMPLOI DES PERSONNELS HANDICAPES

Indigo a institué des partenariats avec l'Association de Gestion du Fond pour l'Insertion Professionnelle des personnes Handicapées (AGEFIPH) et a développé une politique d'accueil de stagiaires handicapés sur des fonctions d'Agent d'Exploitation.

d) Les moyens pour assurer la gestion du service

Pour la gestion du parc de stationnement l'équipe d'exploitation dispose des moyens suivants :

- o un PC de gestion équipé du logiciel de gestion commerciale SIGC (logiciel Indigo de gestion commerciale des parcs de stationnement) avec accès à Internet et à l'Intranet et un PC contenant les logiciels de gestion des équipements de contrôle d'accès et de péage,
- o un local de stockage pour les pièces détachées (lisses de barrières, consommables, tickets...)
- o 1 coffre, 1 autolaveuse, l'outillage à main nécessaire aux diverses tâches techniques (tournevis, clés, voltmètre, produits divers, etc.)

ENVIRONNEMENT	Niveau -1	-2	-3	-4	-5
Rampe d'entrée	2				
Rampe de sortie	2				
Panneau libre/saturé	2				
Escalier	3	3	3	3	3
Ascenseur	3	3	3	3	3
Allée de circulation	1	1	1	1	1
Entrée hall caisse	3				
EQUIPEMENTS	Niveau-1	Niveau -2	Niveau -3	Niveau -4	Niveau -5
Contrôleur d'entrée	2				
Contrôleur de sortie	4				
Barrière d'entrée	2				
Barrière de sortie	4				
Porte basculante	2				
Lecteur de badges	0				
Lecteur piéton	4				
Caisse automatique	6				
Colonne sèche	3	3	3	3	3
Commande pompier	2				
Déclencheur manuels	3	3	3	3	3
Extincteur	10	0	0	0	0
Bac à sable	2	2	2	2	2
Edicule extraction d'air	1	0	0	0	0
Phonie	3	3	3	3	3
Caméra de surveillance	32	10	10	10	10
EQUIPEMENTS	Niveau-1	Niveau -2	Niveau -3	Niveau -4	Niveau -5
Archive/technique	1				
TGBT	1				
EDF	1				
Pompe					2
Machinerie Ascenseur	3				
Compteurs Electriques	1				

e) Sûreté et sécurité

Année	Expulsions SDF Expulsions Toxicomanes / Squatter	Agressions	Effractions véhicules	Vandalisme
2022	92	1	42	49
2021	13	1	14	19

La tendance à la hausse constatée en 2020 lors des confinements successifs sur les faits de vandalisme, squat et effraction s'est accentuée en 2022 pour atteindre toutefois un niveau extrêmement élevé. Les phénomènes de vandalisme en fin de soirée au niveau des escaliers, caisses automatiques, lecteurs piétons et ascenseurs sont toujours présents, les portes palières vitrées ont particulièrement été impactées cette année.

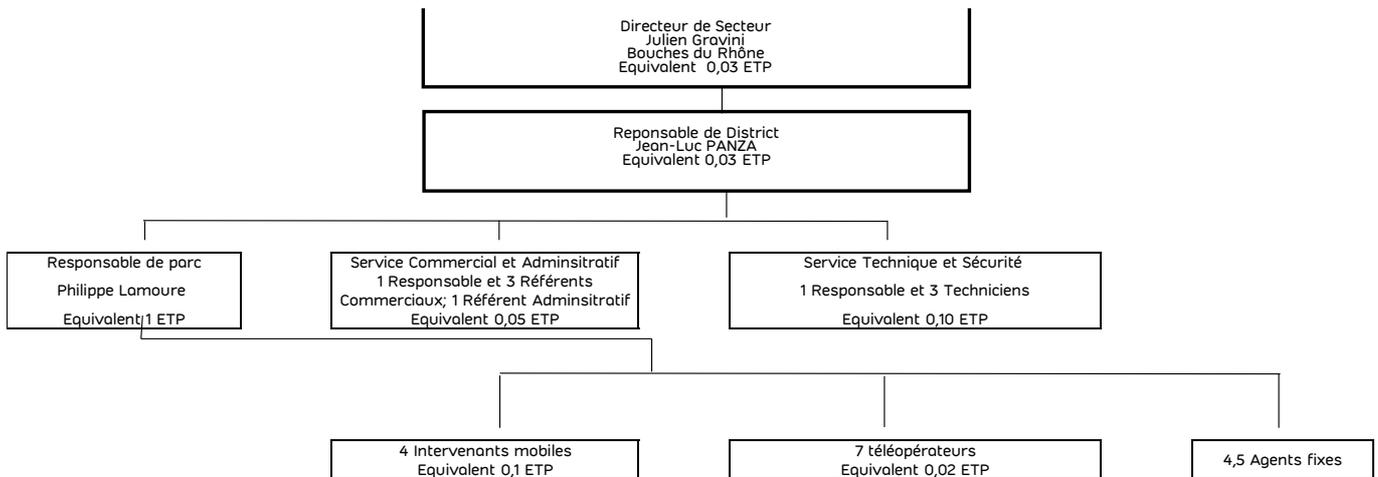
Les expulsions de personnes errantes et/ou toxicomanes ont fortement augmentées en 2022, causant notamment des dégradations et en mettant à mal l'entretien du site. Des actions plus ciblées ont donc été employées en 2022, pouvant également expliquer en partie l'augmentation de cet item.

Les effractions de véhicules et vols à la roulotte ont été beaucoup plus importants en 2022, soutenu par de nouvelles techniques d'effraction des véhicules (boîtiers électroniques brouilleurs de fréquence) sur un site fréquenté par une importante clientèle touristique. Plusieurs interpellations en flagrant-délit de casse de véhicules ont eu lieu en 2022, les équipes d'exploitation étant très vigilantes et alertant les contacts terrain de la Police Nationale (dont la BAC) pour des interventions très rapides et efficaces. Ce phénomène se retrouve sur l'ensemble des sites de l'hypercentre-ville de Marseille, des bandes organisées étant très souvent à l'origine de ces incidents en agissant de manière coordonnée et par vague de casses de véhicules essentiellement la nuit.

Nos équipes d'exploitation ainsi que notre prestataire sécurité sont mobilisés au quotidien sur ce sujet, appuyé par les services de Police du Commissariat du 1^{ème} arrondissement de Marseille. Un agent de sécurité dédié a été affecté en renfort à partir d'avril jusqu'à la fin de l'année en appui des équipes d'exploitation et des agents de sécurité ronds.

VI. ANALYSE DES EFFECTIFS

A. ORGANIGRAMME ET EFFECTIFS EN 2022



B. DETAIL DES FRAIS DE PERSONNEL PAR TYPE D'ETP

	Détail des frais par type d'ETP	ETP
Encadrement (Directeur de Secteur, Responsable de District, Assistanat)	3 871 €	0,06
Responsable de site	41 560 €	1,00
CRTO	4 900 €	0,13
Service Sécurité et Technique	14 900 €	0,30
Service Commercial et Admin	8 997 €	0,20
Agents d'exploitation	133 800 €	4,60
Total	208 028 €	6,29

L'équipe en place couvrant une présence 24/7, est appuyée tout au long de l'année par les équipes mobiles basées au parking Bourse pour tout ce qui concerne l'exploitation.

Une équipe de référents/spécialistes, tous agents de maîtrise, prennent en charge l'administratif/la gestion des fonds du site/ la sécurité incendie/la gestion des abonnés.

Enfin le service technique Indigo intervient sur le site tout au long de l'année.

2.

COMPTE-RENDU FINANCIER DU SERVICE

I. COMPTE D'EXPLOITATION

COMPTE PREVISIONNEL VS REALISE POUR L'ANNEE

en euros H.T.

ANNEE 2022

Comparatif réalisé / Budgété N	Budget 2022	Réalisé 2022	Ecart Budget/Réalisé
Horaires parcs	2 674 664	2 646 438	-28 226
Abonnés parcs	321 545	312 248	-9 297
Voirie			
Garantie de recettes villes			0
Prestation de services			
Activité de Contrôle			
Appels de charges amodiataires			
Activités annexes	31 200	45 947	14 747
Sous Total Chiffre d'Affaires	3 027 409	3 004 633	-22 776
Subventions d'exploitation			
Autres Produits		146 402	
Sous Total Autres Produits	0	146 402	
Total Produits d'Exploitation	3 027 409	3 151 035	123 626
Personnel Interne Au Groupe VP (Yc Personnel Technique)	-210 314	-208 028	2 286
Personnel Contrat à Durée Déterminée			
Autre Personnel externe et Frais Divers	-3 000	-1 753	1 247
Personnel Intérimaire d'Exploitation		-44 168	-44 168
Prestations de Nettoyage		-1 810	-1 810
Prestations de Gardiennage	-8 000	-51 306	-43 306
Sous Total Frais de Personnel	-221 314	-307 065	-85 751
Entretien : Interventions Techniques et Fournitures	-46 600	-42 129	4 471
Entretien : Contrats	-10 800	-9 290	1 510
Electricité, Fluides	-40 500	-40 760	-260
Autres Prestations Sous Traitées			
Frais de Télécommunication	-3 300	-3 534	-234
Location Matériel d'Exploitation			0
Sous Total Autres Frais d'Exploitation	-101 200	-95 713	5 487
Actions Commerciales	-2 300	-641	1 659
Collecte de Fonds et Traitements Bancaires	-44 304	-30 711	13 593
Frais Administratifs et Divers	-2 000	-1 152	848
Sous Total Frais Fonct. Adm. & Commerc.	-48 604	-32 504	16 100
Total Charges Directes d'Exploitation	-371 118	-435 282	-64 164
Police d'Assurances	-18 164	-18 028	136
Sinistres		-25 303	-25 303
Loyers, Charges Locatives et de Co-Propriété	-15 137	-15 023	114
Redevances Aux Concédants	-1 852 400	-2 279 592	-427 192
Taxes et Versements Assimilés	-136 980	-172 494	-35 514
Autres Charges et Provisions Courantes		187	187
Charges de Gros Entretien	-10 396	-10 052	344
Frais de Pilotage et d'Encadrement Région	-66 603	-52 882	13 721
Frais Généraux Siège	-204 350	-211 226	-6 876
Total Autres Charges d'Exploitation	-2 304 030	-2 784 413	-480 383
Total Autres Charges d'Exploitation	-2 304 030	-2 784 413	-480 383
Total Charges d'Exploitation	-2 675 148	-3 219 695	-544 547
Autres Charges Non Courantes			
Dot. Amort. Mat. Bureau / Transport			
Dotations aux amortissements d'Exploitation	-106 497	-209 945	-103 448
Autres Provisions Non Courantes			
Total Amortissements et Provisions Non Courantes	-106 497	-209 945	-103 448
Total Amortissements et Provisions Non Courantes	-106 497	-209 945	-103 448
EBIT	245 764	-278 605	-524 369
Frais Financiers	-19 848	-51 652	-31 804
Total Frais Financiers	-19 848	-51 652	-31 804
Total Frais Financiers	-19 848	-51 652	-31 804
Resultat Net avant Impot Parc	225 916	-330 257	-556 173

COMPTES DU DELEGATAIRE

EN H.T.	Année 2021	Année 2022
Horaires parcs	2 147 421	2 646 438
Abonnés parcs	327 555	312 248
Voirie		
Garantie de recettes villes		
Prestation de services		
Activité de Contrôle		
Appels de charges amodiataires		
Activités annexes	33 222	45 947
Sous Total Chiffre d'Affaires	2 508 198	3 004 633
Subventions d'exploitation		
Autres Produits	1	146 402
Sous Total Autres Produits	1	146 402
Total Produits d'Exploitation	2 508 199	3 151 035
Personnel Interne Au Groupe VP (Yc Personnel Technique)	-205 181	-208 028
Personnel Contrat à Durée Déterminée		
Autre Personnel externe et Frais Divers	-1 968	-1 753
Personnel Intérimaire d'Exploitation	-21 157	-44 168
Prestations de Nettoyage	-141	-1 810
Prestations de Gardiennage	-21 872	-51 306
Sous Total Frais de Personnel	-250 319	-307 065
Entretien : Interventions Techniques et Fournitures	-47 710	-42 129
Entretien : Contrats	-9 300	-9 290
Electricité, Fluides	-33 462	-40 760
Autres Prestations Sous Traitées		
Frais de Télécommunication	-3 756	-3 534
Location Matériel d'Exploitation		
Sous Total Autres Frais d'Exploitation	-94 228	-95 713
Actions Commerciales	-697	-641
Collecte de Fonds et Traitements Bancaires	-23 713	-30 711
Frais Administratifs et Divers	-158	-1 152
Sous Total Frais Fonct. Adm. & Commerc.	-24 568	-32 504
Total Charges Directes d'Exploitation	-369 115	-435 282
Police d'Assurances	-15 062	-18 028
Sinistres	-27 332	-25 303
Loyers, Charges Locatives et de Co-Propriété	-12 552	-15 023
Redevances Aux Concédants	-2 097 659	-2 279 592
Taxes et Versements Assimilés	-133 456	-172 494
Autres Charges et Provisions Courantes	-2 468	187
Charges de Gros Entretien	-25 847	-10 052
Frais de Pilotage et d'Encadrement Région	-49 202	-52 882
Frais Généraux Siège	-159 908	-211 226
Total Autres Charges d'Exploitation	-2 523 486	-2 784 413
Total Autres Charges d'Exploitation	-2 523 486	-2 784 413
Total Charges d'Exploitation	-2 892 601	-3 219 695
Autres Charges Non Courantes		
Dot. Amort. Mat. Bureau / Transport		
Dotations aux amortissements d'Exploitation	-174 451	-209 945
Autres Provisions Non Courantes		
Total Amortissements et Provisions Non Courantes	-174 451	-209 945
Total Amortissements et Provisions Non Courantes	-174 451	-209 945
EBIT	-558 853	-278 605
Frais Financiers	-22 681	-51 652
Total Frais Financiers	-22 681	-51 652
Total Frais Financiers	-22 681	-51 652
Resultat Net avant Impot Parc	-581 534	-330 257

COMPTES PREVISIONNELS 2023

EN H.T.	Budget initial 2023
Horaires parcs	2 689 281
Abonnés parcs	325 000
Voirie	
Garantie de recettes villes	
Prestation de services	
Activité de Contrôle	
Appels de charges amodiataires	
Activités annexes	32 810
Sous Total Chiffre d'Affaires	3 047 091
Subventions d'exploitation	
Autres Produits	
Sous Total Autres Produits	0
Total Produits d'Exploitation	3 047 091
Personnel Interne Au Groupe VP (Yc Personnel Technique)	-171 054
Personnel Contrat à Durée Déterminée	
Autre Personnel externe et Frais Divers	-3 000
Personnel Intérimaire d'Exploitation	-12 000
Prestations de Nettoyage	
Prestations de Gardiennage	-12 000
Sous Total Frais de Personnel	-198 054
Entretien : Interventions Techniques et Fournitures	-34 500
Entretien : Contrats	-15 400
Electricité, Fluides	-83 025
Autres Prestations Sous Traitées	
Frais de Télécommunication	-3 500
Location Matériel d'Exploitation	
Sous Total Autres Frais d'Exploitation	-136 425
Actions Commerciales	-11 441
Collecte de Fonds et Traitements Bancaires	-82 500
Frais Administratifs et Divers	-2 000
Sous Total Frais Fonct. Adm. & Commerc.	-95 941
Total Charges Directes d'Exploitation	-430 420
Police d'Assurances	-18 283
Sinistres	
Loyers, Charges Locatives et de Co-Propriété	-15 235
Redevances Aux Concédants	-2 396 000
Taxes et Versements Assimilés	-206 092
Autres Charges et Provisions Courantes	
Charges de Gros Entretien	-10 000
Frais de Pilotage et d'Encadrement Région	-67 036
Frais Généraux Siège	-205 679
Total Autres Charges d'Exploitation	-2 918 325
Total Autres Charges d'Exploitation	-2 918 325
Total Charges d'Exploitation	-3 348 745
Autres Charges Non Courantes	
Dot. Amort. Mat. Bureau / Transport	
Dotations aux amortissements d'Exploitation	-232 677
Autres Provisions Non Courantes	
Total Amortissements et Provisions Non Courantes	-232 677
Total Amortissements et Provisions Non Courantes	-232 677
EBIT	-534 331
Frais Financiers	-31 870
Total Frais Financiers	-31 870
Total Frais Financiers	-31 870
Resultat Net avant Impot Parc	-566 201

II. DETAIL DU CALCUL DE LA REDEVANCE



METROPOLE AIX-MARSEILLE PROVENCE
DETERMINATION DE LA REDEVANCE DU PARC ESTIENNE D'ORVES
(article 27 du contrat de Délégation de Service Public du 06 juin 2019)

ANNEE : 2022

A) Détermination du coefficient d'indexation :

valeurs de bases : valeurs des indices du mois de prise d'effet du contrat moins 3 mois (début contrat 1er juillet 2019)
indexation : valeurs des indices du mois d'actualisation moins 3 mois

$$K = 0,15 + 0,667 (ICHT-IME/ICHT-IMEo) + 0,062 (EL/Elo) + 0,121 (FSD2/FSD2o) + (1+TVA)/(1+TVAo)$$

ICHT-IMEo =	124,6	valeur avril 2019 (valeur de prise d'effet du contrat - 3 mois) indice du coût du travail, tous salariés dans les industries mécaniques et électriques
ICHT-IME =	128,7	valeur avril 2021 (Avenant 2 Art 2.1)
Elo 010534766 =	123,8	valeur avril 2019 (valeur de prise d'effet du contrat - 3 mois)
EI 010534766 =	134	valeur avril 2021 (Avenant 2 Art 2.1)
FSD2o =	131,3	valeur avril 2019 (valeur de prise d'effet du contrat - 3 mois)
FSD2 =	134,4	valeur avril 2021 (Avenant 2 Art 2.1)
0,15	0,15	
0,667	0,6889	
0,062	0,0671	
0,121	0,1239	
K (2022) =	1,02991	

B) Redevance fixe

Montant forfaitaire :	1 980 000 €	1 980 000,00
Montant indéré :	2 039 227,52	2 039 221,80

REDEVANCE FIXE 2022 HT = **2 039 221,80 €**

Début d'exploitation : 01-07-2019

A) Redevance variable : sans seuil

$$RV1 = 8\% * Rn$$

$$RV1 = \frac{240\ 370,69}{240\ 370,69} \quad 0,08$$

B) Redevance variable : RE

$$RV2 = 80\% (Rn - Sn)$$

So =	3 400 000,00	Sn =	3 501 703,82
Recettes HT 2022 :	réel	Rn =	3 004 633,63
Horaires	2 646 438,38		
Abonnés	312 248,27		
Autres	45 946,98		
	3 004 633,63		
		(Rn - Sn) =	-497 070,19
		RV2 =	0,00 0,80

C) Redevance totale

Redevance fixe =	2 039 221,80 €
Redevance variable RV1 =	240 370,69
Redevance variable RV2 =	0,00

REDEVANCE TOTALE HT 2022 = **2 279 592,49 €**

III. DETAIL DES FRAIS DE PERSONNEL

Nous vous remercions de vous reporter au chapitre 6 du compte-rendu technique.



ANNEXES

- Annexe 1: Note sur l'Etablissement des Comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la Délégation de Service Public
- Annexe 2 : Présentation des Méthodes et des Eléments de calcul Economique Annuel et Pluriannuel (Article R 1411-7 I-a et b du CGCT)
- Annexe 3 : Règles et méthodes comptables (I - a/b), intégrant la méthode de calcul de la charge économique imputée au compte annuel d'exploitation de la délégation
- Annexe 4 : Bilan et comptes de résultat de la Société Concessionnaire



**ETABLISSEMENT DES COMPTES RETRAÇANT LA TOTALITE DES OPERATIONS
AFFERENTES A L'EXECUTION DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC
(données comptables – exercice 2022)**

Conformément à l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (loi n° 95.127 du 8 février 1995) et à l'article L 3131 – 5 du code de la commande publique, notre société est tenue de présenter à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public.

Les articles R 3131-2 à R3131-4 du code de la commande publique, encadrent son contenu en énumérant les « *données comptables* » qui doivent figurer dans le compte-rendu retraçant les opérations de l'exercice comptable :

- a- Le compte annuel de résultat de l'exploitation de la délégation rappelant les données présentées l'année précédente ou titre du contrat en cours.
Pour l'établissement de ce compte, l'imputation des charges s'effectue par affectation directe pour les charges directes et selon les critères internes issus de la comptabilité analytique ou selon une clé de répartition dont les modalités sont précisées dans le rapport pour les charges indirectes et notamment les charges de structure ;
- b- Une présentation des méthodes et des éléments de calcul économique annuel et pluriannuel retenus pour la détermination des produits et charges directs et indirects imputés au compte de résultat de l'exploitation, les méthodes étant identiques d'une année sur l'autre sauf modification exceptionnelle et dûment motivée ;
- c- Un état des variations du patrimoine immobilier intervenues dans le cadre du contrat ;
- d- Un compte-rendu de la situation des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public délégué, comportant notamment une description des biens et le cas échéant le programme d'investissement y compris au regard des normes environnementales et de sécurité ;
- e- Un état du suivi du programme contractuel d'investissements en premier établissement et du renouvellement des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public délégué ainsi qu'une présentation de la méthode de calcul de la charge économique imputée au compte annuel de résultat d'exploitation de la délégation ;
- f- Un état des autres dépenses de renouvellement réalisées dans l'année conformément aux obligations contractuelles ;
- g- Un inventaire des biens désignés au contrat comme biens de retour et de reprise du service délégué ;
- h- Les engagements à incidences financières, y compris en matière de personnel, liés à la délégation de service public et nécessaires à la continuité du service public.

Plus précisément, vous trouverez dans notre rapport les éléments répondant aux points rappelés ci-dessus, étant précisé que notre société s'est rapprochée du modèle préconisé par l'ordre des experts comptables (« le rapport annuel du délégataire de service public », édité par Le courrier des Maires et des Elus Locaux)

Vous trouverez jointes au compte annuel de résultat de l'exploitation les pièces suivantes :

- Présentation des méthodes et des éléments de calcul économique annuel et pluriannuel (a/b).
- Annexe 1- règles et méthodes comptables (a/b), intégrant la méthode de calcul de la charge économique imputée au compte annuel d'exploitation de la délégation (e)
- Annexe 2 – gestion des services communs (a/b).



A la lumière des explications données par l'ordre des experts comptables dans l'ouvrage relatif au rapport annuel du délégataire de service (analyse de l'obligation et du contenu du rapport à jour du décret du 14 mars 2005), la rubrique relative à l'état des variations du patrimoine immobilier intervenues dans le cadre du contrat (l-c) de l'article R3131-3 du code de la commande publique, a pour objet les acquisitions ou cessions de biens immeubles intervenus dans le cadre du contrat.

Concernant le compte-rendu de situation des biens et immobilisations (art. R 3131-4 (1^o-a) du code de la commande publique), nous vous renvoyons d'une part au descriptif des équipements visés dans le rapport, et d'autre part le cas échéant au programme prévisionnel d'investissement pour l'exercice 2022.

Ensuite, l'inventaire des biens de la délégation, prévu au paragraphe 1^o - c) de l'article R 3131-4 du code de la commande publique est intégré dans le rapport.

Il est complété par un état récapitulatif des investissements immobilisés nécessaires à l'exploitation du service public délégué réalisés au cours de l'exercice 2022 (art. R 3131-4 1^o -b du code de la commande publique), ainsi qu'un état des autres dépenses de renouvellement (ayant la nature de charge) réalisées dans l'année (art. R 3131-3 -1^o - c du code de la commande publique).

Enfin, à ce jour, seuls la reprise du personnel affecté à l'exécution de chaque contrat et le cas échéant les contrats de crédit-bail, nous semblent devoir être recensés comme des engagements à incidences financières nécessaires à la continuité du service public délégué (art. R 3131-4 -1^o - d du code de la commande publique).

Par la production de ce rapport, notre société a rempli les obligations qui lui sont imposées par l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, et les articles L 3131 - 5 et R3131-2 et suivants du code de la commande publique. Il sera présenté lors d'une prochaine réunion de l'Assemblée Délibérante qui prend acte de sa transmission.

Dans le cadre plus général de son droit de contrôle, le délégant peut souhaiter avoir communication d'éléments supplémentaires, en dehors des obligations liées à la remise du rapport du délégataire. Notre société apportera bien entendu toutes les réponses utiles. Si la communication de ces éléments est souhaitée en vue de l'Assemblée Délibérante ayant pour objet de prendre acte de la transmission du rapport, nous vous remercions de bien vouloir nous réserver un délai raisonnable de préparation et de réponse.

Toutes les pièces justificatives des éléments de ce rapport dont le délégant souhaiterait avoir communication dans le cadre de son droit de contrôle, sont tenues à sa disposition.

Puteaux - La Défense, le 30 mars 2023

Le Directeur Administratif et Financier
Etienne PIQUET



PRESENTATION DES METHODES ET DES ELEMENTS DE CALCUL ECONOMIQUE ANNUEL ET PLURIANNUEL

(Articles R 3131-3 - 1°) – a et b du code de la commande publique)

- Les méthodes et éléments de calcul économique sont identiques et homogènes pour l'ensemble des sociétés françaises du groupe INDIGO.
- La structure analytique de notre société est identique à celle des autres sociétés du groupe.
- Le compte de résultat de l'exploitation reprend la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la Délégation de Service Public (DSP), issues de la comptabilité analytique de notre société.
- Dans tous les cas, les éléments comptables, financiers et économiques présentés dans le rapport du délégataire émanent des états financiers de la comptabilité générale du délégataire ou du siège auquel il se rattache, établis conformément aux principes du Plan Comptable Général. Ils ont pour vocation la présentation économique des données financières de la DSP sur la durée du contrat et retracent la réalité économique du service.

Les principaux éléments concourant à l'établissement du compte annuel de résultat d'exploitation se composent en :

1. Produits et charges directs

Les opérations sont directement affectables au contrat ou à l'ouvrage. C'est le cas de la plus grande partie des postes figurant au compte de résultat :

- Produits : chiffre d'affaires, subvention d'exploitation et appels de charges amodiataires, ainsi que les produits divers.

- Charges : frais de personnel, frais d'entretien, maintenance et réparation, coûts liés à l'énergie et aux consommables, autres services extérieurs et honoraires, frais de fonctionnement administratifs et commerciaux, frais de sinistres nets de remboursement d'assurances, redevances et loyers dues au concédant, Contribution Economique Territoriale et Taxes foncières, charges de gros entretien et les charges de crédit-bail (amortissement et intérêts) le cas échéant.

2. Charges calculées

Il s'agit essentiellement de la quote-part annuelle d'amortissement¹ liée à l'investissement d'origine et aux investissements de renouvellement, ainsi que les dotations aux amortissements de fin de contrat qui sont constatées dès que la durée d'utilité des équipements excède la durée du contrat et que le délégataire a l'obligation de les remettre gratuitement au délégant au terme normal du contrat.

Les règles et modalités comptables sont décrites dans l'annexe 1.

¹ Hors impairment tests : le compte de résultat de l'exploitation reprend la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la Délégation de Service Public (DSP), issues de la comptabilité analytique de notre société en excluant à compter de l'exercice 2015 l'impact des impairment tests, en cohérence avec la présentation de l'inventaire du patrimoine de la délégation de service public.

3. Charges indirectes

Elles recouvrent l'ensemble des frais communs nécessaires à plusieurs ouvrages ou contrats. Ceux-ci sont mutualisés au sein de sociétés prestataires

a. Les frais de structure

Les frais de structure relatifs à l'exercice 2022 sont facturés au moyen d'une clé de répartition dont le mécanisme est décrit à l'annexe 2.

b. Les polices d'assurances

Elles sont négociées annuellement au niveau du groupe INDIGO, afin de bénéficier d'économies d'échelles et regroupent :

- la Responsabilité Civile d'exploitation,
- la police Dommages parcs et locaux d'exploitation.

Elles sont affectées à chaque site d'exploitation au prorata du chiffre d'affaires généré par celui-ci.

c. Les charges financières

Quel que soit le mode de financement de l'ouvrage ou du contrat (emprunt ou fonds propres), il en résulte nécessairement une charge financière représentative du coût de ce financement.

Au sein du groupe INDIGO, il est réalisé une affectation standard de cette charge financière. Pour l'exercice 2022, il est appliqué un pourcentage de 5.7 % à la valeur non amortie, hors incidences des éventuelles dépréciations d'actifs au 31/12/2022. Le taux est revu annuellement à compter de l'exercice 2018 afin de refléter le coût d'endettement du groupe INDIGO et l'évolution de la conjoncture économique.

* *
*

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Le bilan et le compte de résultat de l'exercice ont été établis dans le respect des principes généraux comptables et conformément aux conventions, règles et méthodes d'évaluation générales comptables. Les comptes arrêtés au 31 décembre 2022 ont été préparés dans le respect des conventions générales prescrites par le plan comptable général, issu du règlement ANC n° 2016-07.

Par ailleurs, la société applique les dispositions comptables du règlement ANC n°2015-06 relatif au fonds commercial et au mali technique. L'application de ce règlement n'a pas d'incidence sur les comptes de la société.

La méthode de base retenue pour l'évaluation du patrimoine de la concession est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent :

(a) Les concessions

Sous cette rubrique figurent les droits d'entrée versés pour l'exploitation de certains parcs de stationnement ainsi que les immobilisations du domaine concédé incluant tout type d'immobilisations, revenant au concédant sans indemnité, au terme normal du contrat de concession. Il s'agit principalement :

- de gros-œuvre et de certains biens non renouvelables. Ces biens sont évalués à leur coût historique. Ces ouvrages ainsi que les droits d'entrée sont amortis linéairement sur la durée des contrats concernés sauf pour certains qui ont été dotés, à leur origine, d'un plan d'amortissement progressif.

- d'agencements renouvelables, d'installations techniques et de matériels amortis linéairement sur la durée probable d'utilisation.

(b) Les autres immobilisations incorporelles

Sous cette rubrique figurent notamment les logiciels. Ils sont amortis selon leur nature sur des durées variant de 1 à 5 ans.

2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles comprennent les investissements propres à la société. Il s'agit de :

(a) constructions :

Parcs en pleine propriété ou bien acquis dans le cadre de baux à construction ou de baux emphytéotiques. Ces immobilisations sont évaluées et amorties linéairement sur une durée de 30 à 50 ans.

(b) matériels et outillages et autres immobilisations corporelles :

Ces éléments sont évalués à leur coût d'acquisition et amortis selon la durée de vie du bien. Les durées les plus couramment pratiquées sont les suivantes :

Immobilisations	Durée	Mode
Installation technique, matériel et outillage	2 à 30 ans	linéaire
Installation générale, agencement, aménagement	7 à 10 ans	linéaire
Matériel de transport	4 ans	linéaire
Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans	linéaire
Mobilier	7 à 9 ans	linéaire

La société applique les modalités d'amortissements dites de durée de vie utile. Ces modalités consistent à amortir le dernier renouvellement sur la durée résiduelle du contrat.

3. Provisions

Renouvellement et grosses réparations :

Sauf obligation contractuelle il n'est pas constitué de provision de renouvellement ou grosses réparations dans la mesure où ces dépenses sont immobilisées selon les méthodes décrites aux points 1 et 2.

GESTION DES FRAIS DE STRUCTURE Exercice 2022

A. Description du mécanisme de gestion des frais de structure du groupe INDIGO

Conformément aux règles d'organisation du groupe INDIGO, motivée par des objectifs de rationalisation et d'harmonisation des moyens mis en œuvre, la Société Délégataire confie aux sociétés compétentes du groupe, la société Indigo Park et la société Indigo Group depuis 2015, des missions de prestations de services pour l'exploitation des sites gérés par le groupe.

Les moyens des sociétés Indigo Park et Indigo Group comprennent ainsi les services dits communs correspondant aux services administratifs et fonctionnels du groupe INDIGO répartis géographiquement entre le siège social à Puteaux et les Directions Régionales.

Cette organisation permet aux sociétés Indigo Group et Indigo Park de disposer de moyens, notamment humains, importants et spécialisés, au bénéfice de l'ensemble des sociétés du groupe.

Ces frais de structure sont supportés par la Société Délégataire selon la méthode décrite ci-dessous.

B. Clé de répartition des frais de structure - Eléments chiffrés

La clé de répartition des frais de structure repose sur le chiffre d'affaires.

Les conventions de prestations de services internes du groupe prévoient, comme c'est l'usage communément admis dans l'OCDE, une refacturation basée sur l'assiette réelle des dépenses des sociétés Indigo Park et Indigo Group, ramenée à la quote-part de chiffre d'affaires du contrat dans le chiffre d'affaires consolidé.

La convention de licence de marque prévoit une rémunération basée sur un pourcentage de chiffre d'affaires, ici encore dans le cadre d'un usage communément admis dans l'OCDE.

Ainsi, concernant l'exercice 2022, l'affectation des frais de structure correspond à 8,63% du chiffre d'affaires du contrat de délégation de service public.

C. Gestion de l'Activité par les frais de structure

Indigo Park assure ainsi des missions de gestion technique, administrative, commerciale et comptable afférente à l'exploitation et exécute toutes les tâches relevant d'une gestion courante de ladite exploitation. A cette fin, la Société Indigo Park remplit notamment les missions suivantes :

1. Exécution directe de l'activité

- Recrutement et gestion administrative du personnel nécessaire à l'exécution de l'Activité,
- Etablissement de la paie du personnel,
- Suivi des litiges et des contentieux prud'homoux,
- Animation des instances sociales représentatives et relations avec les syndicats patronaux et des salariés,
- Mise en œuvre du plan de formation professionnelle continue,
- Etablissement des statistiques d'exploitation, des rapports d'activité et de tous autres documents auxquels la société est assujettie légalement ou contractuellement.

2. Missions d'exploitation

- Suivi technique des sites de stationnement (parcs ou voirie) dont la gestion a été confiée à la Société ou dont elle est propriétaire et de leurs équipements,
- Entretien des sites précités,
- Maintenance et entretien des équipements précités,
- Choix des et relations avec les fournisseurs, le cas échéant conformément aux et avec le bénéfice des conditions d'achat propres au groupe INDIGO,
- Collecte des recettes pour le compte de la Société ou de ses clients amont,
- Relations avec les clients amonts,
- Relations avec les usagers/utilisateurs, notamment dans le cadre du Centre de Relation Clients (le « CRC ») ainsi que du Centre National de Télé-Opération (le « CNTO ») ou des Centres Régionaux de Télé-Opération (les « CRTO »),
- Mise en œuvre de la politique de qualité et de services du Groupe, ainsi que de sa charte graphique et de ses normes en matière d'aménagement et de signalétique mais aussi de politique environnementale,
- Application des dispositions contractuelles et réglementaires,
- Application et contrôle du respect des règles de sécurité,
- Recrutement et gestion du personnel nécessaire à l'exécution de l'Activité,

ANNEXE 2

- Etablissement des statistiques, des rapports d'activité et plus généralement de tous autres documents à la production desquels la Société est assujettie légalement ou contractuellement, aux fins de validation par la Société et envoi par cette dernière, en tant que de besoin, aux destinataires concernés,
 - Définition des conditions d'exploitation et surveillance générale de l'exploitation.
3. Missions commerciales
- Etudes de marché,
 - Prospection de marché,
 - Animation commerciales, développement de la clientèle aval,
 - Etude des produits et tarifs.
4. Missions administratives
- Etablissement des règlements intérieurs,
 - Suivi de la réglementation spécifique à l'Activité,
 - Suivi des dossiers contentieux en demande ou en défense, qu'ils soient ou non liés à des sinistres couverts par une police d'assurance,
 - Suivi et rédaction de contrats et d'avenants,
 - Etablissement des contrats d'abonnement et de location ou de cession de droits d'occupation (dont les amodiations),
 - Gestion du programme d'assurances, comprenant la souscription des polices d'assurance bénéficiant directement ou indirectement à la Société, ainsi que la gestion complète des sinistres subis par la Société ou causés aux tiers dans le cadre de l'Activité,
 - Suivi de la conformité à la réglementation, notamment en ce qui concerne la protection des données à caractère personnel, la situation des fournisseurs ou la lutte contre la corruption.
5. Gestion de la société délégataire
- Gestion du système informatique et mise en place de nouveaux logiciels et équipements,
 - Contrôle de gestion, suivi budgétaire,
 - Elaboration, mise en place et suivi des procédures comptables,
 - Gestion de la trésorerie et des financements, négociation auprès des organismes bancaires des conditions de crédit ou de placement,
 - Tenue de la comptabilité et établissement des déclarations fiscales,
 - Etablissement de la consolidation et du reporting de gestion selon les normes appliquées par le Groupe INDIGO,
 - Relations avec les Commissaires aux comptes,
 - Gestion des réunions des organes sociaux et plus généralement toutes tâches relevant du droit des sociétés, ainsi que des délégations de pouvoirs en toutes matières,
 - Suivi de la conformité à la réglementation, notamment en ce qui concerne la protection des données à caractère personnel ou la lutte contre la corruption.

Indigo Group consent une licence d'utilisation de ses marques et noms de domaine à la Société Délégataire et lui apporte son expertise dans les domaines suivants :

1. Politique de marque
Définition, coordination de la politique d'image du Groupe en France et à l'international, validation des évènements, de la communication externe et interne, actions de développement et de suivi propre au Groupe.
2. Stratégie, études, développement
Définition des axes de stratégie, du marketing et de la communication du Groupe, réflexion sur les opérations de croissance externe ou de partenariat, validation des opérations retenues, réalisation d'études de marché et d'une veille concurrentielle.
3. Financement
Opérations de financements long terme, gestion des taux d'intérêt et du change, cautionnements et garanties, opérations en capital, prêts, relations avec les banques et les organismes de notation, politique de financement.
4. Innovation
Promotion, coordination, impulsion et validation des innovations retenues.



Annexe 3

ANNEXE 2

5. Audit interne
Sécurisation des données informatiques et monétiques, de création de valeur des organisations.

Les sociétés Indigo Park et Indigo Group interviennent sous le contrôle et la responsabilité de la société Délégataire qui reste, en tout état de cause le seul et unique cocontractant de la collectivité délégante.

**Marseille Estienne d'Orves
Stationnement**

Comptes annuels au 31/12/2022

1 place des Degrés Tour Voltaire 92800 Puteaux / La Défense

Société par actions simplifiée unipersonnelle

N° RCS 834178659

SOMMAIRE

SOMMAIRE.....	2
BILAN - ACTIF.....	3
BILAN - PASSIF.....	4
COMPTE DE RESULTAT.....	5
COMPTE DE RESULTAT (suite).....	6
Faits caractéristiques et changements de méthode.....	7
Règles et méthodes comptables.....	8
Règles et méthodes comptables (suite).....	9
Etat de l'actif immobilisé.....	10
Etat des amortissements.....	11
Etat des provisions.....	12
Etat des échéances des créances et des dettes.....	13
Etat des charges à payer et des produits à recevoir.....	14
Listes des filiales et des participations.....	15
Variation des capitaux propres.....	16
Engagements hors bilan.....	17
Fiscalité différée ou latente.....	18
Charges et produits exceptionnels.....	19
Entreprises liées.....	20

Marseille Estienne d'Orves Stationnement
Comptes annuels au Marseille Estienne d'Orves Stationnement
Comptes annuels au 31/12/2022

BILAN-ACTIF	31/12/2022			31/12/2021
	Brut	Amort.	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	1 183 387	1 178 317	5 070	177 054
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances sur immobilisations incorporelles				42 650
TOTAL immobilisations incorporelles	1 183 387	1 178 317	5 070	219 704
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL immobilisations financières (2)				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (I)	1 183 387	1 178 317	5 070	219 704
Matières premières, approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
TOTAL Stock				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Clients et comptes rattachés	32 337	1 250	31 087	21 601
Autres créances	393 046		393 046	535 811
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL Créances d'exploitation (3)	425 383	1 250	424 133	557 412
Valeurs mobilières de placement				
dont actions propres:				
Disponibilités	85 850		85 850	140 361
TOTAL Disponibilités	85 850		85 850	140 361
Charges constatées d'avance (3)				
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	511 233	1 250	509 983	697 773
Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
Prime de remboursement des obligations (IV)				
Ecart de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (I à V)	1 694 620	1 179 567	515 053	917 477
(1) dont droit au bail :				
(2) dont à moins d'un an :				
(3) dont à plus d'un an :				

Marseille Estienne d'Orves Stationnement
Comptes annuels au Marseille Estienne d'Orves Stationnement
Comptes annuels au 31/12/2022

BILAN-PASSIF	31/12/2022	31/12/2021
Capital social ou individuel	350 000	350 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport,		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-1 824 617	-691 146
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-300 582	-1 133 470
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	-1 775 199	-1 474 617
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (II)		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (III)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières divers		
TOTAL Dettes financières (1)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	5 520	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés (1)	224 919	467 796
Dettes fiscales et sociales (1)	363 394	206 139
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés (1)	47 840	51 180
Autres dettes (1)	1 590 213	1 605 899
TOTAL Dettes	2 231 886	2 331 015
Produits constatés d'avance (1)	58 365	61 079
TOTAL DETTES (IV)	2 290 251	2 392 094
Ecart de conversion Passif (V)		
TOTAL GENERAL - PASSIF (I à V)	515 053	917 477
(1) dont à plus d'un an		
dont à moins d'un an	2 290 251	2 392 094
(2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque :		

Marseille Estienne d'Orves Stationnement
Comptes annuels au Marseille Estienne d'Orves Stationnement
Comptes annuels au 31/12/2022

COMPTE DE RESULTAT	31/12/2022	31/12/2021
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de marchandises		
Production vendue biens		
Production vendue services	3 150 034	2 510 323
Chiffre d'affaires net	3 150 034	2 510 323
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	1 204	
Autres produits	1 003	3
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	3 152 241	2 510 326
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises (y compris droits de douane)		
Variation de stock (marchandises)		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)		
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)		
Autres achats et charges externes (5)	763 480	657 414
Impôts, taxes et versements assimilés	31 820	12 104
Salaires et traitements		
Charges sociales		
Dotations d'exploitation		
Sur immobilisation : dotations aux amortissements	208 782	173 285
Sur immobilisation : dotations aux provisions		
Sur actif circulant : dotations aux provisions		2 454
Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges	2 413 345	2 239 216
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	3 417 427	3 084 473
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-265 186	-574 147
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)		
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participations (3)		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)		
CHARGES FINANCIERES		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)	11 396	3 467
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (VI)	11 396	3 467
RÉSULTAT FINANCIER	-11 396	-3 467
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)	-276 582	-577 614

Marseille Estienne d'Orves Stationnement
Comptes annuels au Marseille Estienne d'Orves Stationnement
Comptes annuels au 31/12/2022

	31/12/2022	31/12/2021
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges	720 000	
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	720 000	
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	744 000	720 000
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	744 000	720 000
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	-24 000	-720 000
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)		-164 144
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	3 872 241	2 510 326
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	4 172 823	3 643 796
BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	-300 582	-1 133 470
(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) dont produits concernant les entreprises liées		
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées	11 396	3 467
(5) y compris :		
- redevances de crédit bail immobilier		
- redevances de crédit bail mobilier		

Marseille Estienne d'Orves Stationnement
Comptes annuels au Marseille Estienne d'Orves Stationnement
Comptes annuels au 31/12/2022

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE ET CHANGEMENTS DE METHODE

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun fait significatif n'est à signaler au cours de cet exercice.

2. CHANGEMENTS DE METHODE OU DE PRESENTATION

Aucun changement de méthode comptable n'a été effectué pendant l'exercice.

Marseille Estienne d'Orves Stationnement
Comptes annuels au Marseille Estienne d'Orves Stationnement
Comptes annuels au 31/12/2022

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Le bilan et le compte de résultat de l'exercice ont été établis dans le respect des principes généraux comptables et conformément aux conventions, règles et méthodes d'évaluation générales comptables. Les comptes annuels ont été préparés dans le respect des conventions générales prescrites par le Plan Comptable Général, issu du règlement ANC n° 2016-07.

Par ailleurs, la société applique les dispositions comptables du règlement ANC n°2015-06 relatif au fonds commercial et au mali technique. L'application de ce règlement n'a pas d'incidence sur les comptes de la société.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent :

(a) Les concessions

Sous cette rubrique figurent les droits d'entrée versés pour l'exploitation de certains parcs de stationnement ainsi que les immobilisations du domaine concédé incluant tout type d'immobilisations revenant au concédant, sans indemnité, en fin de contrat de concession. Il s'agit principalement :

- de gros-œuvre et de certains biens non renouvelables. Ces biens sont évalués à leur coût historique. Ces ouvrages ainsi que les droits d'entrée sont amortis linéairement sur la durée des contrats concernés sauf pour certains qui ont été dotés, à leur origine, d'un plan d'amortissement progressif.
- d'agencements renouvelables, d'installations techniques et de matériels amortis linéairement sur la durée probable d'utilisation.

(b) Les autres immobilisations incorporelles

Sous cette rubrique figurent notamment les logiciels. Ils sont amortis selon leur nature sur des durées variant de 1 à 5 ans.

2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles comprennent les investissements propres à la société.

(a) Constructions

il s'agit de parcs en pleine propriété ou bien acquis dans le cadre de baux à construction ou de baux emphytéotiques. Ces immobilisations sont évaluées et amorties linéairement sur une durée de 30 à 50 ans.

(b) Matériels et outillages et autres immobilisations corporelles

Ces éléments sont évalués à leur coût d'acquisition et amortis selon la durée de vie du bien. Les durées les plus couramment pratiquées sont les suivantes :

Immobilisations	Durée	Mode
Install. techniques, matériel et outillage	2 à 30 ans	Linéaire
Install. gén., agencements, aménagements	7 à 10 ans	Linéaire
Matériel de transport	4 ans	Linéaire
Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans	Linéaire
Mobilier	7 à 9 ans	Linéaire

La société applique les nouvelles modalités d'amortissement dites de durée de vie utiles. Ces modalités consistent à amortir le dernier renouvellement sur la durée résiduelle du contrat.

Marseille Estienne d'Orves Stationnement
Comptes annuels au Marseille Estienne d'Orves Stationnement
Comptes annuels au 31/12/2022

REGLES ET METHODES COMPTABLES (suite)

3. Avances et acomptes

Ces postes comprennent les sommes versées aux fournisseurs en vue de l'acquisition des immobilisations.

4. Titres de participation

Les titres de participation sont comptabilisés à leur coût d'achat frais d'acquisition inclus. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'acquisition des titres apparaît supérieure à la quote-part de la situation nette de la filiale, corrigée éventuellement des plus values latentes et des perspectives de rentabilité.

5. Créances clients

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale et provisionnées, le cas échéant au cas par cas, compte tenu de leur ancienneté et de leur probabilité de recouvrement.

6. Provisions pour risques et charges

La société ne comptabilise pas de provision pour renouvellement, sauf si un engagement contractuel l'y oblige formellement.

7. Impôts sur les sociétés

La société est intégrée dans le groupe fiscal constitué par la SAS INFRAFOCH TOPCO, en vertu d'une convention d'intégration fiscale signée avec la SAS INFRAFOCH TOPCO.

8. Identités des sociétés consolidantes

La société est intégrée globalement dans les comptes consolidés au 31/12/2022 des sociétés :

- SAS INFRA FOCH TOPCO - 1, place des Degrés - Tour Voltaire - 92800 Puteaux la Défense.
- SAS INDIGO GROUP - 1, place des Degrés - Tour Voltaire - 92800 Puteaux la Défense.

Marseille Estienne d'Orves Stationnement
Comptes annuels au Marseille Estienne d'Orves Stationnement
Comptes annuels au 31/12/2022

ACTIF IMMOBILISE		Valeur brute au début de l'exercice	Réévaluation	Acqu. et apports
Frais d'établissement et de développement				
Autres postes d'immobilisations incorporelles		1 165 239		58 027
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (I)		1 165 239		58 027
Terrains				
Constructions	Sur sol propre			
	Sur sol d'autrui			
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions			
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers			
	Matériel de transport			
	Matériel de bureau et mobilier informatique			
	Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (II)				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (III)				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		1 165 239		58 027

ACTIF IMMOBILISE		Virement	Cession	Valeur brute à la fin de l'exercice	Réévaluation Valeur d'origine
Frais d'établissement et de développement					
Autres postes d'immobilisations incorporelles		39 880		1 183 387	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (I)		39 880		1 183 387	
Terrains					
Constructions	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers				
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau et mobilier informatique				
	Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (II)					
Participations évaluées par mise en équivalence					
Autres participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts et autres immobilisations financières					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (III)					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		39 880		1 183 387	

Marseille Estienne d'Orves Stationnement
Comptes annuels au Marseille Estienne d'Orves Stationnement
Comptes annuels au 31/12/2022

AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE				
Immobilisations amortissables	Début d'exercice	Augment.	Diminutions	Fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement				
Autres postes d'immobilisations incorporelles	225 535	208 782		434 317
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (I)	225 535	208 782		434 317
Terrains				
Constructions	Sur sol propre			
	Sur sol d'autrui			
	Installations générales, agencements			
Installations techniques, matériels et outillages				
Autres immo. corporelles	Installations générales, agencements divers			
	Matériel de transport			
	Matériel de bureau, informatique et mobilier			
	Emballages récupérables et divers			
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES (II)				
TOTAL GENERAL (I+II)	225 535	208 782		434 317

CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES	Début de l'exercice	Augment.	Diminutions	Fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

Marseille Estienne d'Orves Stationnement
Comptes annuels au Marseille Estienne d'Orves Stationnement
Comptes annuels au 31/12/2022

PROVISIONS DE L'EXERCICE				
Nature des provisions	Début de l'exercice	Dotations	Reprises	Fin de l'exercice
Provisions investissements				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
- Dont majorations exceptionnelles de 30%				
Provisions implantation étranger avant 1.1.1992				
Provisions implantation étranger après 1.1.1992				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
PROVISIONS REGLEMENTEES (I)				
Provisions pour litige				
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions et obligations similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour amortissements de fin de contrats				
Provisions pour grosses réparations				
Provisions pour charges soc et fisc sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (II)				
Provisions sur immos incorporelles	720 000	744 000	720 000	744 000
Provisions sur immos corporelles				
Provisions sur titres mis en équivalence				
Provisions sur titres de participations				
Provisions sur autres immos financières				
Provisions sur stocks				
Provisions sur comptes clients	2 454		1 204	1 250
Autres provisions pour dépréciations				
PROVISIONS POUR DEPRECIATIONS (III)	722 454	744 000	721 204	745 250
TOTAL GENERAL (I+II+III)	722 454	744 000	721 204	745 250
Dont dotations et reprises d'exploitation			1 204	
Dont dotations et reprises financières				
Dont dotations et reprises exceptionnelles		744 000	720 000	
Dépréciations des titres mis en équivalence				

Marseille Estienne d'Orves Stationnement
Comptes annuels au Marseille Estienne d'Orves Stationnement
Comptes annuels au 31/12/2022

ETAT DES CREANCES		Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations				
Prêts				
Autres immos financières				
TOTAL DES CREANCES LIEES A L'ACTIF IMMOBILISE (I)				
Clients douteux ou litigieux		1 500	1 500	
Autres créances clients		30 837	30 837	
Créances représentatives de titres prêtés				
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Etat et autres collectivités	Impôts sur les bénéfices			
	Taxe sur la valeur ajoutée	45 460	45 460	
	Autres impôts			
	Divers	273 000	273 000	
Groupes et associés				
Débiteurs divers		74 586	74 586	
Charges constatées d'avance				
TOTAL CREANCES LIEES A L'ACTIF CIRCULANT (II)		425 383	425 383	
TOTAL DES CREANCES (I+II)		425 383	425 383	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				

ETAT DES DETTES		Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an et moins de cinq ans	A plus de cinq ans
Emprunts obligataires convertibles					
Autres emprunts obligataires					
Emprunts auprès des établissements de crédits moins de 1 an à l'origine					
Emprunts auprès des établissements de crédits plus de 1 an à l'origine					
Emprunts et dettes financières divers					
Fournisseurs et comptes rattachés		224 919	224 919		
Personnel et comptes rattachés					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux					
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices				
	Taxe sur la valeur ajoutée	38 824	38 824		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts	324 570	324 570		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		47 840	47 840		
Groupes et associés		908 665	908 665		
Autres dettes		687 068	687 068		
Dettes représentatives de titres empruntés					
Produits constatés d'avance		58 365	58 365		
TOTAL DES DETTES		2 290 251	2 290 251		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					

Marseille Estienne d'Orves Stationnement
Comptes annuels au Marseille Estienne d'Orves Stationnement
Comptes annuels au 31/12/2022

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES							
CAPITAUX PROPRES	Ouverture	Augment.	Diminut.	Affectation du résultat N-1	Distribut. Dividendes	Apports et fusions	Clôture
Capital social ou individuel	350 000						350 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...							
Ecart de réévaluation							
Réserve légale							
Réserves statutaires ou contractuelles							
Réserves réglementées							
Autres réserves							
Report à nouveau	-691 146			-1 133 470			-1 824 616
Résultat de l'exercice	-1 133 470		-300 582	1 133 470			-300 582
Subventions d'investissement							
Provisions réglementées							
TOTAL CAPITAUX PROPRES	-1 474 617		-300 582				-1 775 199

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL					
Catégories de titres	Nombre au début de l'exercice	Créés au cours de l'exercice	Remboursés au cours de l'exercice	Nombre au 31/12/2022	Valeur nominale
Actions ordinaires	200			200	1 750,00
Actions amorties					
Actions à dividendes prioritaires sans droit de vote					
Actions préférentielles					
Parts sociales					
Parts fondateurs					
TOTAL	200			200	

Marseille Estienne d'Orves Stationnement
Comptes annuels au Marseille Estienne d'Orves Stationnement
Comptes annuels au 31/12/2022

ENGAGEMENTS HORS BILAN	MONTANTS
------------------------	----------

ENGAGEMENTS RECUS	
TOTAL	

ENGAGEMENTS DONNES	
Redevances fixes DSP	7 099 601
Garanties d'exécution des conventions de concessions ou prestations	50 000
TOTAL	7 149 601

Les engagements de retraite sont calculés sur la base des hypothèses suivantes :

	31/12/2022	31/12/2021
Taux d'actualisation		
Taux d'inflation		
Taux de revalorisation des salaires		
Durée active résiduelle moyenne probable des employés		

Marseille Estienne d'Orves Stationnement
Comptes annuels au Marseille Estienne d'Orves Stationnement
Comptes annuels au 31/12/2022

FISCALITE DIFFEREE OU LATENTE		
	Base	Impôt (1)
Accroissement de la dette future d'impôt		
Charges immobilisées		
Ecart de conversion Actif		
Autres charges déduites d'avance		
Total		
Allègement de la dette future d'impôt		
Provisions risques et charges		
Provision pour dépréciations		
Charges à payer		
Ecart de conversion Passif		
Autres produits taxés d'avance		
Déficits reportables fiscalement	279 257	69 814
Total	279 257	69 814
Situation différée nette		-69 814

(1) Taux d'impôt : 25,00%

Marseille Estienne d'Orves Stationnement
Comptes annuels au Marseille Estienne d'Orves Stationnement
Comptes annuels au 31/12/2022

OPERATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIEES

COMPTES DE BILAN	ACTIF	PASSIF
Titres de participations et créances rattachées		
Prêts		
Immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés	15 091	
Autres créances	54 887	
Créances	69 978	
Emprunts et dettes financières divers		
Dettes financières		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		249 869
Dettes sur immobilisations		
Autres dettes		908 665
Dettes		1 158 534

COMPTES DE RESULTAT	CHARGES	PRODUITS
Charges et produits d'exploitation	723 647	
Charges et produits financiers	11 396	
Charges et produits exceptionnels		

MARSEILLE ESTIENNE D'ORVES

STATIONNEMENT

Société par actions simplifiée

Tour Voltaire

1 Place des Degrés

92800 Puteaux La Défense

**Attestation du Commissaire aux comptes sur les
informations relatives aux comptes afférents à l'exécution
de la Délégation de Service Public du parc MARSEILLE
VIEUX-PORT ESTIENNE D'ORVES à MARSEILLE**

Exercice clos le 31 décembre 2022

MARSEILLE ESTIENNE D'ORVES STATIONNEMENT

Société par actions simplifiée

Tour Voltaire
1 Place des Degrés
92800 Puteaux La Défense

Attestation du Commissaire aux comptes sur les informations relatives aux comptes afférents à l'exécution de la Délégation de Service Public du parc MARSEILLE VIEUX-PORT ESTIENNE D'ORVES à MARSEILLE

Exercice clos le 31 décembre 2022

Au Président,

En notre qualité de Commissaire aux comptes de la société MARSEILLE ETIENNE D'ORVES STATIONNEMENT et en réponse à votre demande, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives aux comptes afférents à l'exécution de la Délégation de Service Public du parc MARSEILLE VIEUX-PORT ESTIENNE D'ORVES à MARSEILLE pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 (les « Informations »), figurant dans les documents ci-joints et établis dans le cadre de la loi n° 95-127 du 8 février 1995, en vue de leur présentation à la COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE.

Ces Informations ont été établies sous la responsabilité de la Direction financière de la société MARSEILLE ETIENNE D'ORVES STATIONNEMENT et comprennent :

Deloitte.

- la note introductive sur « l' Etablissement des Comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la Délégation de Service Public » ;
- le compte annuel de résultat de l'exploitation de la délégation de service public, pour chaque parc géré et pour la totalité des parcs, élément mentionné en (a) de la note introductive ;
- les informations sur le patrimoine de la délégation de service public pour chaque parc géré, y compris un état récapitulatif pour la totalité des parcs ;
- la note de « Présentation des Méthodes et des Eléments de Calcul Economique Annuel et Pluriannuel » ;
- l'annexe 1 relative aux « Règles et méthodes comptables » appliquées par la société.

Il nous appartient de nous prononcer sur la concordance de ces Informations avec la comptabilité générale et la comptabilité analytique par parc de la société.

Il ne nous appartient pas en revanche de remettre en cause les méthodes et hypothèses retenues par la Direction pour l'établissement de la comptabilité analytique par parc et de nous prononcer sur la validité des montants enregistrés dans cette comptabilité.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de la société MARSEILLE ETIENNE D'ORVES STATIONNEMENT pour l'exercice clos le 31 décembre 2022. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination des Informations. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

En outre, nous n'avons pas mis en œuvre de procédures pour identifier, le cas échéant, les événements survenus postérieurement à l'émission de notre rapport sur les comptes annuels clos le 31 décembre 2022, en date du 31 mai 2023.

Nos travaux, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont été effectués selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention. Ces travaux ont consisté à :

- prendre connaissance des procédures mises en place par la société MARSEILLE ETIENNE D'ORVES STATIONNEMENT pour déterminer les Informations figurant dans les documents ci-joints ;
- s'assurer de la cohérence entre les procédures mises en œuvre pour l'établissement des comptes afférents à l'exécution de la Délégation de Service Public et celles décrites dans la note intitulée « Présentation des méthodes et des éléments de calcul économique annuel et pluriannuel » ;
- effectuer les rapprochements nécessaires entre (i) les données financières des comptes annuels de résultat de l'exploitation et du patrimoine de la délégation de service public et (ii) la comptabilité analytique par parc de la société MARSEILLE ETIENNE D'ORVES STATIONNEMENT, et vérifier qu'elles concordent avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022, étant précisé que pour les « biens de reprise » figurant dans le patrimoine de la délégation et correspondant à la quote-part des actifs immobilisés détenus par la société INDIGO PARK, nous avons effectué les rapprochements nécessaires avec la comptabilité analytique de cette société ;
- vérifier l'exactitude arithmétique des Informations produites.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des Informations figurant dans les documents ci-joints, avec la comptabilité générale et la comptabilité analytique par parc de la société.

Cette attestation est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

En notre qualité de Commissaire aux comptes de la société MARSEILLE ETIENNE D'ORVES STATIONNEMENT, notre responsabilité à l'égard de la société MARSEILLE ETIENNE D'ORVES STATIONNEMENT et de ses associés, est définie par la loi française et nous n'acceptons aucune extension de notre responsabilité au-delà de celle prévue par la loi française. Nous ne sommes redevables et n'acceptons aucune responsabilité vis-à-vis de tout tiers, y compris toute partie au contrat de Délégation de Service Public.

Cette attestation est régie par la loi française. Les juridictions françaises ont compétence exclusive pour connaître de tout litige, réclamation ou différend pouvant résulter de notre lettre de mission ou de la présente attestation, ou de toute question s'y rapportant. Chaque partie renonce irrévocablement à ses droits de s'opposer à une action portée auprès de ces tribunaux, de prétendre que l'action a été intentée auprès d'un tribunal incompétent, ou que ces tribunaux n'ont pas compétence.

Paris La Défense, le 2 juin 2023

Le Commissaire aux comptes

DELOITTE & ASSOCIES

 Amnon Bendavid

Amnon Bendavid

**ETABLISSEMENT DES COMPTES RETRAÇANT LA TOTALITE DES OPERATIONS
AFFERENTES A L'EXECUTION DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC
(données comptables – exercice 2022)**

Conformément à l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (loi n° 95.127 du 8 février 1995) et à l'article L 3131 – 5 du code de la commande publique, notre société est tenue de présenter à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public.

Les articles R 3131-2 à R3131-4 du code de la commande publique, encadrent son contenu en énumérant les « *données comptables* » qui doivent figurer dans le compte-rendu retraçant les opérations de l'exercice comptable :

- a- Le compte annuel de résultat de l'exploitation de la délégation rappelant les données présentées l'année précédente au titre du contrat en cours.
Pour l'établissement de ce compte, l'imputation des charges s'effectue par affectation directe pour les charges directes et selon les critères internes issus de la comptabilité analytique ou selon une clé de répartition dont les modalités sont précisées dans le rapport pour les charges indirectes et notamment les charges de structure ;
- b- Une présentation des méthodes et des éléments de calcul économique annuel et pluriannuel retenus pour la détermination des produits et charges directs et indirects imputés au compte de résultat de l'exploitation, les méthodes étant identiques d'une année sur l'autre sauf modification exceptionnelle et dûment motivée ;
- c- Un état des variations du patrimoine immobilier intervenues dans le cadre du contrat ;
- d- Un compte-rendu de la situation des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public délégué, comportant notamment une description des biens et le cas échéant le programme d'investissement y compris au regard des normes environnementales et de sécurité ;
- e- Un état du suivi du programme contractuel d'investissements en premier établissement et du renouvellement des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public délégué ainsi qu'une présentation de la méthode de calcul de la charge économique imputée au compte annuel de résultat d'exploitation de la délégation ;
- f- Un état des autres dépenses de renouvellement réalisées dans l'année conformément aux obligations contractuelles ;
- g- Un inventaire des biens désignés au contrat comme biens de retour et de reprise du service délégué ;
- h- Les engagements à incidences financières, y compris en matière de personnel, liés à la délégation de service public et nécessaires à la continuité du service public.

Plus précisément, vous trouverez dans notre rapport les éléments répondant aux points rappelés ci-dessus, étant précisé que notre société s'est rapprochée du modèle préconisé par l'ordre des experts comptables (« le rapport annuel du délégataire de service public », édité par Le courrier des Maires et des Elus Locaux)

Vous trouverez jointes au compte annuel de résultat de l'exploitation les pièces suivantes :

- Présentation des méthodes et des éléments de calcul économique annuel et pluriannuel (a/b).
- Annexe 1- règles et méthodes comptables (a/b), intégrant la méthode de calcul de la charge économique imputée au compte annuel d'exploitation de la délégation (e)
- Annexe 2 – gestion des services communs (a/b).

A la lumière des explications données par l'ordre des experts comptables dans l'ouvrage relatif au rapport annuel du délégataire de service (analyse de l'obligation et du contenu du rapport à jour du décret du 14 mars 2005), la rubrique relative à l'état des variations du patrimoine immobilier intervenues dans le cadre du contrat (I-c) de l'article R3131-3 du code de la commande publique, a pour objet les acquisitions ou cessions de biens immeubles intervenus dans le cadre du contrat.

Concernant le compte-rendu de situation des biens et immobilisations (art. R 3131-4 (1°-a) du code de la commande publique), nous vous renvoyons d'une part au descriptif des équipements visés dans le rapport, et d'autre part le cas échéant au programme prévisionnel d'investissement pour l'exercice 2022.

Ensuite, l'inventaire des biens de la délégation, prévu au paragraphe 1° - c) de l'article R 3131-4 du code de la commande publique est intégré dans le rapport.

Il est complété par un état récapitulatif des investissements immobilisés nécessaires à l'exploitation du service public délégué réalisés au cours de l'exercice 2022 (art. R 3131-4 1° -b du code de la commande publique), ainsi qu'un état des autres dépenses de renouvellement (ayant la nature de charge) réalisées dans l'année (art. R 3131-3 -1° - c du code de la commande publique).

Enfin, à ce jour, seuls la reprise du personnel affecté à l'exécution de chaque contrat et le cas échéant les contrats de crédit-bail, nous semblent devoir être recensés comme des engagements à incidences financières nécessaires à la continuité du service public délégué (art. R 3131-4 -1° - d du code de la commande publique).

Par la production de ce rapport, notre société a rempli les obligations qui lui sont imposées par l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, et les articles L 3131 - 5 et R3131-2 et suivants du code de la commande publique. Il sera présenté lors d'une prochaine réunion de l'Assemblée Délibérante qui prend acte de sa transmission.

Dans le cadre plus général de son droit de contrôle, le délégant peut souhaiter avoir communication d'éléments supplémentaires, en dehors des obligations liées à la remise du rapport du délégataire. Notre société apportera bien entendu toutes les réponses utiles. Si la communication de ces éléments est souhaitée en vue de l'Assemblée Délibérante ayant pour objet de prendre acte de la transmission du rapport, nous vous remercions de bien vouloir nous réserver un délai raisonnable de préparation et de réponse.

Toutes les pièces justificatives des éléments de ce rapport dont le délégant souhaiterait avoir communication dans le cadre de son droit de contrôle, sont tenues à sa disposition.

Puteaux – La Défense, le 30 mars 2023

Le Directeur Administratif et Financier
Etienne PIQUET



PRESENTATION DES METHODES ET DES ELEMENTS DE CALCUL ECONOMIQUE ANNUEL ET PLURIANNUEL

(Articles R 3131-3 - 1°) – a et b du code de la commande publique)

- Les méthodes et éléments de calcul économique sont identiques et homogènes pour l'ensemble des sociétés françaises du groupe INDIGO.
- La structure analytique de notre société est identique à celle des autres sociétés du groupe.
- Le compte de résultat de l'exploitation reprend la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la Délégation de Service Public (DSP), issues de la comptabilité analytique de notre société.
- Dans tous les cas, les éléments comptables, financiers et économiques présentés dans le rapport du délégataire émanent des états financiers de la comptabilité générale du délégataire ou du siège auquel il se rattache, établis conformément aux principes du Plan Comptable Général. Ils ont pour vocation la présentation économique des données financières de la DSP sur la durée du contrat et retracent la réalité économique du service.

Les principaux éléments concourant à l'établissement du compte annuel de résultat d'exploitation se composent en :

1. Produits et charges directs

Les opérations sont directement affectables au contrat ou à l'ouvrage. C'est le cas de la plus grande partie des postes figurant au compte de résultat :

- Produits : chiffre d'affaires, subvention d'exploitation et appels de charges amodiataires, ainsi que les produits divers.

- Charges : frais de personnel, frais d'entretien, maintenance et réparation, coûts liés à l'énergie et aux consommables, autres services extérieurs et honoraires, frais de fonctionnement administratifs et commerciaux, frais de sinistres nets de remboursement d'assurances, redevances et loyers dues au concédant, Contribution Economique Territoriale et Taxes foncières, charges de gros entretien et les charges de crédit-bail (amortissement et intérêts) le cas échéant.

2. Charges calculées

Il s'agit essentiellement de la quote-part annuelle d'amortissement¹ liée à l'investissement d'origine et aux investissements de renouvellement, ainsi que les dotations aux amortissements de fin de contrat qui sont constatées dès que la durée d'utilité des équipements excède la durée du contrat et que le délégataire a l'obligation de les remettre gratuitement au délégant au terme normal du contrat.

Les règles et modalités comptables sont décrites dans l'annexe 1.

¹ Hors impairment tests : le compte de résultat de l'exploitation reprend la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la Délégation de Service Public (DSP), issues de la comptabilité analytique de notre société en excluant à compter de l'exercice 2015 l'impact des impairment tests, en cohérence avec la présentation de l'inventaire du patrimoine de la délégation de service public.

3. Charges indirectes

Elles recouvrent l'ensemble des frais communs nécessaires à plusieurs ouvrages ou contrats. Ceux-ci sont mutualisés au sein de sociétés prestataires

a. Les frais de structure

Les frais de structure relatifs à l'exercice 2022 sont facturés au moyen d'une clé de répartition dont le mécanisme est décrit à l'annexe 2.

b. Les polices d'assurances

Elles sont négociées annuellement au niveau du groupe INDIGO, afin de bénéficier d'économies d'échelles et regroupent :

- la Responsabilité Civile d'exploitation,
- la police Dommages parcs et locaux d'exploitation.

Elles sont affectées à chaque site d'exploitation au prorata du chiffre d'affaires généré par celui ci.

c. Les charges financières

Quel que soit le mode de financement de l'ouvrage ou du contrat (emprunt ou fonds propres), il en résulte nécessairement une charge financière représentative du coût de ce financement.

Au sein du groupe INDIGO, il est réalisé une affectation standard de cette charge financière. Pour l'exercice 2022, il est appliqué un pourcentage de 5.7% à la valeur non amortie, hors incidences des éventuelles dépréciations d'actifs au 31/12/2022. Le taux est revu annuellement à compter de l'exercice 2018 afin de refléter le coût d'endettement du groupe INDIGO et l'évolution de la conjoncture économique.

* *
*

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Le bilan et le compte de résultat de l'exercice ont été établis dans le respect des principes généraux comptables et conformément aux conventions, règles et méthodes d'évaluation générales comptables. Les comptes arrêtés au 31 décembre 2022 ont été préparés dans le respect des conventions générales prescrites par le plan comptable général, issu du règlement ANC n° 2016-07.

Par ailleurs, la société applique les dispositions comptables du règlement ANC n°2015-06 relatif au fonds commercial et au mali technique. L'application de ce règlement n'a pas d'incidence sur les comptes de la société.

La méthode de base retenue pour l'évaluation du patrimoine de la concession est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent :

(a) Les concessions

Sous cette rubrique figurent les droits d'entrée versés pour l'exploitation de certains parcs de stationnement ainsi que les immobilisations du domaine concédé incluant tout type d'immobilisations, revenant au concédant sans indemnité, au terme normal du contrat de concession. Il s'agit principalement :

- de gros-œuvre et de certains biens non renouvelables. Ces biens sont évalués à leur coût historique. Ces ouvrages ainsi que les droits d'entrée sont amortis linéairement sur la durée des contrats concernés sauf pour certains qui ont été dotés, à leur origine, d'un plan d'amortissement progressif.

- d'agencements renouvelables, d'installations techniques et de matériels amortis linéairement sur la durée probable d'utilisation.

(b) Les autres immobilisations incorporelles

Sous cette rubrique figurent notamment les logiciels. Ils sont amortis selon leur nature sur des durées variant de 1 à 5 ans.

2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles comprennent les investissements propres à la société. Il s'agit de :

(a) constructions :

Parcs en pleine propriété ou bien acquis dans le cadre de baux à construction ou de baux emphytéotiques. Ces immobilisations sont évaluées et amorties linéairement sur une durée de 30 à 50 ans.

(b) matériels et outillages et autres immobilisations corporelles :

Ces éléments sont évalués à leur coût d'acquisition et amortis selon la durée de vie du bien. Les durées les plus couramment pratiquées sont les suivantes :

Immobilisations	Durée	Mode
Installation technique, matériel et outillage	2 à 30 ans	linéaire
Installation générale, agencement, aménagement	7 à 10 ans	linéaire
Matériel de transport	4 ans	linéaire
Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans	linéaire
Mobilier	7 à 9 ans	linéaire

La société applique les modalités d'amortissements dites de durée de vie utile. Ces modalités consistent à amortir le dernier renouvellement sur la durée résiduelle du contrat.

3. Provisions

Renouvellement et grosses réparations :

Sauf obligation contractuelle il n'est pas constitué de provision de renouvellement ou grosses réparations dans la mesure où ces dépenses sont immobilisées selon les méthodes décrites aux points 1 et 2.

GESTION DES FRAIS DE STRUCTURE Exercice 2022

A. Description du mécanisme de gestion des frais de structure du groupe INDIGO

Conformément aux règles d'organisation du groupe INDIGO, motivée par des objectifs de rationalisation et d'harmonisation des moyens mis en œuvre, la Société Délégataire confie aux sociétés compétentes du groupe, la société Indigo Park et la société Indigo Group depuis 2015, des missions de prestations de services pour l'exploitation des sites gérés par le groupe.

Les moyens des sociétés Indigo Park et Indigo Group comprennent ainsi les services dits communs correspondant aux services administratifs et fonctionnels du groupe INDIGO répartis géographiquement entre le siège social à Puteaux et les Directions Régionales.

Cette organisation permet aux sociétés Indigo Group et Indigo Park de disposer de moyens, notamment humains, importants et spécialisés, au bénéfice de l'ensemble des sociétés du groupe.

Ces frais de structure sont supportés par la Société Délégataire selon la méthode décrite ci-dessous.

B. Clé de répartition des frais de structure - Eléments chiffrés

La clé de répartition des frais de structure repose sur le chiffre d'affaires.

Les conventions de prestations de services internes du groupe prévoient, comme c'est l'usage communément admis dans l'OCDE, une refacturation basée sur l'assiette réelle des dépenses des sociétés Indigo Park et Indigo Group, ramenée à la quote-part de chiffre d'affaires du contrat dans le chiffre d'affaires consolidé.

La convention de licence de marque prévoit une rémunération basée sur un pourcentage de chiffre d'affaires, ici encore dans le cadre d'un usage communément admis dans l'OCDE.

Ainsi, concernant l'exercice 2022, l'affectation des frais de structure correspond à 8,63% du chiffre d'affaires du contrat de délégation de service public.

C. Gestion de l'Activité par les frais de structure

Indigo Park assure ainsi des missions de gestion technique, administrative, commerciale et comptable afférente à l'exploitation et exécute toutes les tâches relevant d'une gestion courante de ladite exploitation. A cette fin, la Société Indigo Park remplit notamment les missions suivantes :

1. Exécution directe de l'activité

- Recrutement et gestion administrative du personnel nécessaire à l'exécution de l'Activité,
- Etablissement de la paie du personnel,
- Suivi des litiges et des contentieux prud'homaux,
- Animation des instances sociales représentatives et relations avec les syndicats patronaux et des salariés,
- Mise en œuvre du plan de formation professionnelle continue,
- Etablissement des statistiques d'exploitation, des rapports d'activité et de tous autres documents auxquels la société est assujettie légalement ou contractuellement.

2. Missions d'exploitation

- Suivi technique des sites de stationnement (parcs ou voirie) dont la gestion a été confiée à la Société ou dont elle est propriétaire et de leurs équipements,
- Entretien des sites précités,
- Maintenance et entretien des équipements précités,
- Choix des et relations avec les fournisseurs, le cas échéant conformément aux et avec le bénéfice des conditions d'achat propres au groupe INDIGO,
- Collecte des recettes pour le compte de la Société ou de ses clients amont,
- Relations avec les clients amonts,
- Relations avec les usagers/utilisateurs, notamment dans le cadre du Centre de Relation Clients (le « CRC ») ainsi que du Centre National de Télé-Opération (le « CNTO ») ou des Centres Régionaux de Télé-Opération (les « CRTO »),
- Mise en œuvre de la politique de qualité et de services du Groupe, ainsi que de sa charte graphique et de ses normes en matière d'aménagement et de signalétique mais aussi de politique environnementale,
- Application des dispositions contractuelles et réglementaires,
- Application et contrôle du respect des règles de sécurité,
- Recrutement et gestion du personnel nécessaire à l'exécution de l'Activité,

- Etablissement des statistiques, des rapports d'activité et plus généralement de tous autres documents à la production desquels la Société est assujettie légalement ou contractuellement, aux fins de validation par la Société et envoi par cette dernière, en tant que de besoin, aux destinataires concernés,
 - Définition des conditions d'exploitation et surveillance générale de l'exploitation.
3. Missions commerciales
- Etudes de marché,
 - Prospection de marché,
 - Animation commerciales, développement de la clientèle aval,
 - Etude des produits et tarifs.
4. Missions administratives
- Etablissement des règlements intérieurs,
 - Suivi de la réglementation spécifique à l'Activité,
 - Suivi des dossiers contentieux en demande ou en défense, qu'ils soient ou non liés à des sinistres couverts par une police d'assurance,
 - Suivi et rédaction de contrats et d'avenants,
 - Etablissement des contrats d'abonnement et de location ou de cession de droits d'occupation (dont les amodiations),
 - Gestion du programme d'assurances, comprenant la souscription des polices d'assurance bénéficiant directement ou indirectement à la Société, ainsi que la gestion complète des sinistres subis par la Société ou causés aux tiers dans le cadre de l'Activité,
 - Suivi de la conformité à la réglementation, notamment en ce qui concerne la protection des données à caractère personnel, la situation des fournisseurs ou la lutte contre la corruption.
5. Gestion de la société délégataire
- Gestion du système informatique et mise en place de nouveaux logiciels et équipements,
 - Contrôle de gestion, suivi budgétaire,
 - Elaboration, mise en place et suivi des procédures comptables,
 - Gestion de la trésorerie et des financements, négociation auprès des organismes bancaires des conditions de crédit ou de placement,
 - Tenue de la comptabilité et établissement des déclarations fiscales,
 - Etablissement de la consolidation et du reporting de gestion selon les normes appliquées par le Groupe INDIGO,
 - Relations avec les Commissaires aux comptes,
 - Gestion des réunions des organes sociaux et plus généralement toutes tâches relevant du droit des sociétés, ainsi que des délégations de pouvoirs en toutes matières,
 - Suivi de la conformité à la réglementation, notamment en ce qui concerne la protection des données à caractère personnel ou la lutte contre la corruption.

Indigo Group consent une licence d'utilisation de ses marques et noms de domaine à la Société Délégataire et lui apporte son expertise dans les domaines suivants :

1. Politique de marque
Définition, coordination de la politique d'image du Groupe en France et à l'international, validation des événementiels, de la communication externe et interne, actions de développement et de suivi propre au Groupe.
2. Stratégie, études, développement
Définition des axes de stratégie, du marketing et de la communication du Groupe, réflexion sur les opérations de croissance externe ou de partenariat, validation des opérations retenues, réalisation d'études de marché et d'une veille concurrentielle.
3. Financement
Opérations de financements long terme, gestion des taux d'intérêt et du change, cautionnements et garanties, opérations en capital, prêts, relations avec les banques et les organismes de notation, politique de financement.
4. Innovation
Promotion, coordination, impulsion et validation des innovations retenues.

COMPTES DU DELEGATAIRE
SITE_130035 - MARSEILLE VIEUX-PORT ESTIENNE D'ORVES - 2022

PARC DE STATIONNEMENT	130035 Marseille Vieux-Port Estienne d'Orves
DELEGANT	Communauté urbaine Marseille Provence Metropole
DELEGATAIRE	INDIGO INFRA
ANNEE	2022

Compte de résultat de la délégation de service public au 31/12/2022

EN H.T.	Année 2021	Année 2022	2022 / 2021 en valeur	2022 / 2021 en %
Horaires parcs	2 147 421	2 646 438	499 017	23,2%
Abonnés parcs	327 555	312 248	-15 307	-4,7%
Voirie				
Garantie de recettes villes				
Prestation de services				
Activité de Contrôle				
Appels de charges amodiataires				
Activités annexes	35 347	45 947	10 600	30,0%
Sous Total Chiffre d'Affaires	2 510 323	3 004 634	494 311	19,7%
Autres Produits	1	146 402	146 401	14640100,0%
Sous Total Autres Produits	1	146 402	146 401	14640100,0%
Total Produits d'Exploitation	2 510 324	3 151 036	640 712	25,5%
Personnel Interne Au Groupe VP (Yc Personnel Technique)	-205 181	-208 028	-2 847	1,4%
Personnel Contrat à Durée Déterminée				
Autre Personnel externe et Frais Divers	-1 968	-1 753	215	-10,9%
Personnel Intérimaire d'Exploitation	-21 157	-44 168	-23 011	108,8%
Prestations de Nettoyage	-141	-1 810	-1 669	1183,7%
Prestations de Gardiennage	-21 872	-51 306	-29 434	134,6%
Sous Total Frais de Personnel	-250 318	-307 065	-56 747	22,7%
Entretien : Interventions Techniques et Fournitures	-47 710	-42 129	5 581	-11,7%
Entretien : Contrats	-9 300	-9 290	10	-0,1%
Electricité, Fluides	-33 462	-40 760	-7 298	21,8%
Autres Prestations Sous Traitées				
Frais de Télécommunication	-3 756	-3 534	222	-5,9%
Location Matériel d'Exploitation				
Sous Total Autres Frais d'Exploitation	-94 228	-95 714	-1 486	1,6%
Actions Commerciales	-697	-641	56	-8,0%
Collecte de Fonds et Commissions	-23 713	-30 711	-6 998	29,5%
Frais Administratifs et Divers	-158	-1 152	-994	629,1%
Sous Total Frais Fonct. Adm. & Commerc.	-24 568	-32 505	-7 937	32,3%
Total Charges Directes d'Exploitation	-369 114	-435 283	-66 169	17,9%
Police d'Assurances	-15 062	-18 028	-2 966	19,7%
Sinistres	-27 332	-25 303	2 029	-7,4%
Loyers, Charges Locatives et de Co-Propriété	-12 552	-15 023	-2 471	19,7%
Redevances Aux Concédants	-2 097 659	-2 279 592	-181 933	8,7%
Taxes et Versements Assimilés	-133 456	-172 494	-39 038	29,3%
Autres Charges et Provisions Courantes	-2 468	187	2 655	-107,6%
Charges de Gros Entretien	-25 847	-10 052	15 795	-61,1%
Frais de Pilotage et d'Encadrement Région	-49 202	-52 882	-3 680	7,5%
Frais Généraux Siège	-159 908	-211 226	-51 318	32,1%
Total Autres Charges d'Exploitation	-2 523 485	-2 784 412	-260 927	10,3%
Total Autres Charges d'Exploitation	-2 523 485	-2 784 412	-260 927	10,3%
Total Charges d'Exploitation	-2 892 599	-3 219 695	-327 096	11,3%
Autres Charges Non Courantes				
Dot. Amort. Mat. Bureau / Transport				
Dotations aux amortissements d'Exploitation	-174 451	-209 945	-35 494	20,3%
Autres Provisions Non Courantes				
Total Amortissements et Provisions Non Courantes	-174 451	-209 945	-35 494	20,3%
Total Charges Non Courantes	-174 451	-209 945	-35 494	20,3%
EBIT	-556 726	-278 604	278 122	-50,0%
Frais Financiers	-22 681	-51 652	-28 971	127,7%
Total Frais Financiers	-22 681	-51 652	-28 971	127,7%
Total Frais Financiers	-22 681	-51 652	-28 971	127,7%
Resultat Net avant Impot Parc	-579 407	-330 257	249 150	-43,0%

Informations sur le patrimoine de la délégation au 31 décembre 2022

Parc de stationnement Marseille Estienne d'Orves

Code sous-classe immo.	Libellé Compte	Valeur Brute au 31/12/2022	Somme de CUMUL AMORT A FIN 2022	Somme de VNC A FIN 2022
RETOUR	AAI EN CONCESSION	798 506 -	282 876	515 629
	BIENS DE RETOUR NON RENOUVELABLE	9 375 -	2 083	7 292
	MAT ET OUTILLAGE EN CONCESSION	351 805 -	149 358	202 448
Total RETOUR		1 159 686 -	434 317	725 369
REPRISE	MATERIEL ENGIN ET GROS OUTILLAG	11 633 -	3 667	7 965
Total REPRISE		11 633 -	3 667	7 965
Total général		1 171 319 -	437 985	733 334

*quote part des actifs immobilisés détenus par Indigo Park

Parc de stationnement Marseille Estienne d'Orves

en euros H.T.	31/12/2022
Immobilisations Valeur Comptable Brute	1 171 319
Immobilisations Valeur Comptable Nette	733 334
Immobilisation en cours	43 297